

C.E.N. BULLETIN

« EUROPEAN CENTRE FOR NUMISMATIC STUDIES »

« CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES NUMISMATIQUES »

VOLUME 51

N° 1 JANVIER – AVRIL 2014

**Gaetano TESTA – Les gillats napolitains :
identification et classement des émissions
provençales (*première partie*)**

*1. La Provence et le Royaume de Sicile :
deux entités intégrées*

AVEC LA CONQUÊTE de l'Italie du Sud en 1266, Charles I^{er} d'Anjou devenait l'un des souverains les plus puissants de l'Europe de l'époque. Il réunissait sous son autorité le royaume de Sicile^[1], avec ses potentialités d'extension vers l'Orient, et le comté de Provence qu'il avait obtenu en 1246 en épousant la comtesse héritière Béatrice. La Provence était terre d'Empire et donc il n'y avait aucun lien de soumission féodale à l'égard du roi de France, Louis IX, son frère. Il était aussi sénateur de Rome et chef du parti guelfe en Italie, donc capable d'influencer les choix de la politique pontificale. Les comtés d'Anjou et du Maine lui appartenaient en tant que fils cadet du roi de France, mais ces territoires seront rétrocédés par la suite dans le cadre d'un règlement de comptes au niveau familial. La puissance de Charles d'Anjou ne sera diminuée qu'en 1282 lors de la révolte dite des Vêpres siciliennes, à la suite de laquelle il perdit justement l'île au profit de Pierre III

d'Aragon qui alléguait des prétentions légitimes en tant qu'époux de Constance, petite fille de l'empereur Frédéric II.

La Provence et le Royaume – les deux piliers de la diagonale angevine – resteront sous Charles I^{er} et ses successeurs deux entités distinctes, réunies sous un régime qu'en droit international on pourrait qualifier aujourd'hui d'union personnelle. Mais au cours des décennies, l'intégration des liens administratifs entre les deux régions devient de plus en plus forte, et ce dans le respect des traditions locales.

Malgré la perte totale des archives angevines de Naples, il nous reste une documentation historique qui, bien que fragmentaire, ne laisse pas de doute sur un tel aspect. La Provence était régie par un sénéchal opérant sur base d'instructions venant de la Cour de Naples. La présence en Provence de nombreux administrateurs napolitains devait être assez lourde si bien qu'en 1348, dans un moment de faiblesse de la Cour^[2], les grandes familles provençales avaient revendiqué l'« indigénat » pour l'occupation des charges publiques administratives locales, sans toutefois l'obtenir effectivement d'une manière durable. Si

^[1] Le royaume de Sicile comprenait une bonne moitié de la péninsule italienne. Il avait été créé par les Normands entre les XI^e et XII^e s. (même époque de la conquête de l'Angleterre) et avait été consolidé par Frédéric II, roi de Sicile et empereur germanique.

^[2] La reine Jeanne avait dû se réfugier en Provence pour échapper à la vengeance de son cousin au deuxième degré Louis le Grand, roi de Hongrie, descendu dans le Royaume à la suite de l'assassinat de son frère André, premier mari de la reine.

pour Charles I^{er} (1266-1285) et son fils Charles II (1285-1309) une séparation des deux entités, suite par exemple à une répartition familiale, aurait été concevable, cela devenait impensable pour le roi Robert (1309-1343). La Provence jouait un rôle fondamental en tant que point d'appui pour la Cour de Naples et en même temps elle tirait son bien-être de la force du grand organisme politique dont elle faisait partie. Ainsi, après la mort de son fils unique en 1328, le roi Robert s'était fortement préoccupé de maintenir l'unité de l'État angevin et avait manœuvré habilement pour faire accepter, tant en Provence que dans le Royaume, une succession au profit de sa petite fille Jeanne. Ensuite, dans le testament rédigé quelques jours avant sa mort, le roi Robert avait renouvelé avec insistance la nécessité de garder l'intégrité du royaume et de ne jamais séparer la Provence de celui-ci^[3].

Malgré le fait que certains auteurs semblent convaincus du manque d'intégration des politiques monétaires adoptées dans les diverses régions de l'empire angevin^[4], les liens qui ont uni la Provence et Naples également dans le domaine monétaire sont indéniables. Il est vrai que la petite monnaie destinée aux dépenses de la vie quotidienne n'était pas la même dans les diverses régions de l'État angevin et ne répondait pas à des normes bien établies et uniformisées^[5].

[3] Les autres points majeurs que dans son testament le roi Robert recommandait à sa petite fille concernaient le maintien des revendications angevines sur la Sicile, la sauvegarde de l'indépendance du royaume face à l'ingérence de la Cour pontificale et le maintien en service de tous les fonctionnaires d'État en tant que dépositaires des méthodes et des pratiques de gouvernement. Voir LÉONARD 1954, pp. 250, 397 et 420.

[4] BAKER 2004, p. 281.

[5] Par ailleurs, il s'agit d'un phénomène qui existait aussi à l'intérieur d'autres grands États unitaires.

Mais une telle affirmation n'est certainement pas valable pour la monnaie d'argent de valeur élevée, destinée aux grands paiements et aux transactions internationales. Sous le roi Robert, la grosse monnaie de Naples, le gillat, n'avait pas tardé à être introduite également en Provence. La date de 1330 avancée par Rolland^[6] pour la première émission de gillats provençaux est contestable^[7] et doit être déplacée vers 1317/18. Grâce à son intégration dans la politique du Royaume, la Provence était devenue une région économiquement dynamique et Avignon, siège de la Papauté, était désormais un centre financier de première importance. Vu le fabuleux essor du *gillat* napolitain, il fallait que cette monnaie d'argent de quatre grammes, internationalement reconnue, soit introduite également en Provence selon les mêmes types et standards métallurgiques qu'à Naples, donc interchangeable. Il aurait été impensable qu'à Marseille ou en Avignon comme à Naples ou dans les Pouilles, la grosse monnaie d'argent angevine, qu'elle soit de frappe napolitaine ou provençale, ne puisse être perçue comme le reflet du même pouvoir politique et ne puisse enregistrer le même cours d'échange avec les autres monnaies d'importance internationale, telles que les florins d'or ou les ducats vénitiens. D'ailleurs, dans la *Pratica della Mercatura* de Pegolotti et dans d'autres textes analogues, il ne résulte aucune distinction référée à l'origine des gillats^[8].

2. Difficulté de distinguer les gillats de fabrication provençale

La doctrine numismatique du XIX^{ème} s. a eu des difficultés à différencier les monnaies angevines émises en Provence par

[6] ROLLAND 1956, p. 140. Cette thèse a été suivie par de nombreux auteurs et est encore reprise dans le MEC XIV, p. 224.

[7] BOMPAIRE 1987, pp. 170-172 ; BAKER 2006, p. 364.

[8] TRAVAINI 2003.

rapport à celles émises à Naples. Une avance a été réalisée rapidement en ce qui concerne les carlins au type de l'Annonciation, lesquels ont été reconnus comme étant des émissions exclusivement napolitaines^[9]. S'agissant des gillats, on était parvenu à attribuer aux ateliers provençaux les pièces présentant dans la légende du revers les titres de comte de Provence et de Forcalquier et à l'atelier de Naples celles avec la légende classique du revers **HONOR REGIS IUDICIUM DILIGIT**^[10]. Mais une confusion s'est prolongée jusqu'à nos jours en raison du fait que les gillats ont continué à être frappés au nom du roi Robert, selon une typologie immobilisée, encore pendant un siècle après la mort de ce roi. En outre, grâce à la documentation historique, on sait que, le 23 avril 1372, un contrat de bail de l'atelier de Tarascon, passé par le sénéchal de Provence Niccolò Spinelli (grand diplomate napolitain au service de la reine Jeanne), prescrivait que les gillats seraient frappés comme d'habitude selon les mêmes standards de poids et de fin que ceux de Naples, mais – fait nouveau important – avec indication de la légende du revers typique des frappes napolitaines^[11], donc abandon dans la légende des gillats provençaux des titres comtaux traditionnels. La doctrine numismatique s'est li-

mitée à rapporter cette donnée assortie des références documentaires^[12], mais aucun auteur n'a jamais recherché les motivations qui en étaient à la base. Nous nous sommes penchés sur cet aspect lors du 3^{ème} Congrès numismatique italien qui s'est tenu à Bari en 2010 et avons pu esquisser une réponse raisonnée à cette question^[13].

Malgré le fait que tous les auteurs ont considéré qu'il était impossible de distinguer les gillats posthumes frappés en Provence de ceux frappés à Naples, nous avons essayé d'identifier des pistes permettant de progresser dans la connaissance du monnayage provençal et conduisant à la différenciation recherchée^[14]. Nous sommes en effet convaincus que, dans les ateliers monétaires médiévaux, comme d'ailleurs dans tous les aspects de la vie médiévale, les façons de faire résultaient de traditions caractéristiques locales ou étaient l'expression d'une époque donnée. Le but de cet article est de reprendre les données présentées au Congrès de Bari en 2010 afin de relancer le débat sur cet important monnayage dans un cadre plus large.

3. Recherche de critères possibles de distinction. Inventaire du matériel existant

La recherche a été menée sur la base relativement limitée d'une centaine de pièces disponibles dans les collections de musées ou d'instituts financiers ainsi que sur le marché numismatique (parfois dépourvues d'indications concernant la masse et le diamètre). L'intérêt que le sujet suscite et les potentialités offertes par la méthode de recherche suivie encouragent à poursuivre ce travail et il n'est pas exclu que l'apparition de nouveaux éléments puisse nécessiter

[9] BLANCARD 1864, p. 304.

[10] FAURIS DE SAINT-VINCENS 1780, p. 117 ; BLANCARD 1864, p. 304.

[11] L'essentiel de ce texte est le suivant : « *Primo fiat alba moneta appellata liliatus et curret in Provincia pro s. 1 et d. x provincialium, cujus monete forma hec erit, nam que ab una parte erit ymago bone memorie Domini Regis Roberti sicut illi qui sunt Neapolis, et in circumferencia dicte partis erunt ista verba sculpta videlicet : Robertus Dei Gracia Jerusalem et Sicilie rex, et ab alia parte erit magna crux foliata et in circumferencia ejus erunt ista verba videlicet : Honor regis iudicium diligit* ». Arch. des Bouches-du-Rhône, 178, fol. 94 (reproduit dans BLANCARD 1883, p. 436 ; SAMBON 1912, p. 199 ; MEC XIV, p. 226).

[12] BLANCARD 1883, p. 436 ss. ; SAMBON 1897, p. 184 & 1912, p. 199 ; ROLLAND 1956, p. 161ss ; PANNUTI & RICCIO 1984, p. 20 s. ; MEC XIV, p. 226.

[13] TESTA 2011, p. 561-566.

[14] TESTA 2011, p. 566-582.

une intégration ou même une révision des résultats atteints. L'observation a été focalisée sur les aspects iconographiques, métrologiques et épigraphiques ; ces derniers en particulier ont fourni la structure de base sur laquelle il a été possible de greffer les autres aspects. Il est en effet acquis que l'étude paléographique d'un texte ancien – et les monnaies en sont un – permet non seulement une lecture correcte, mais aide également à sa datation et dans certains cas aussi à sa localisation. Des choix ont dû être faits pour la prise en considération de tel ou tel autre détail, ce qui implique que la validité des choix pourrait devoir être reconsidérée dans la poursuite de la recherche. Pour le moment, nous avons estimé ne pas devoir accorder d'importance à certaines variantes – comme les diverses abréviations des mots **SICILIE** et **REX** – qui semblent devoir être liées à l'exigence, pour le graveur des coins, de bien placer la légende sur le pourtour de la pièce. Ce sont des variétés qui ne semblent pas résulter d'une volonté délibérée à caractère général ou bien d'une façon de faire caractéristique d'une époque, d'un atelier, d'un graveur renommé. De ce fait, elles ne semblent pas fournir des indices significatifs pour situer correctement une monnaie dans l'espace et dans le temps.

Notre approche est analytique. Pour des raisons de facilité, la recherche a pris comme point de départ les gillats présentant le titre comtal dans la légende du revers. Il était donc cohérent que l'observation des pièces débute par cette face. Cette manière de procéder a fait ressortir un certain nombre de séries (identifiées ci-après par les lettres A, B, C, D), dans lesquelles ont été intégrés par la suite des sous-groupes résultant de l'observation du droit des pièces.

REVERS

À partir de la légende du revers **COMES PROVINCIE ET FORCALQUERII**, deux séries, A et D, ont été identifiées comme

étant « extrêmes », entre lesquelles se situent deux autres séries intermédiaires, B et C.

Série A. La première série « extrême » présente la lettre **M** de **COMES** et la lettre **V** de **PROVINCIE** en gothique. Cette série se caractérise par la graphie **COMES PAVINCIE**. D'autres éléments spécifiques de cette série sont :

- le module est petit comme pour les gillats de Naples au nom de Charles II et les gillats de première génération du roi Robert. Le diamètre des pièces se situe autour de 25 mm. Toutefois, compte tenu des imperfections résultant de la fabrication artisanale à la main et surtout de la pratique du rognage, nous avons estimé devoir mesurer également le diamètre du cercle interne formé par le grènetis autour de la croix feuillue du revers. Celui-ci se situe en général autour de 18 mm^[15].
- l'ornement floral à l'extrémité des bras de la croix (en abrégé *tbc*)^[16] affecte la forme d'une feuille d'érable de type trilobée, typique de l'*acer montispessulana*, bien que cette forme ne soit pas toujours évidente en raison de l'usure et

[15] La relation « masse-diamètre » a été traitée dans TESTA 2008, p. 556 ss. L'hypothèse a été avancée d'un élargissement graduel du module qui aurait été conçu d'une manière délibérée pour rendre perceptible l'augmentation de valeur de l'argent, et donc des gillats, vers la moitié du XIV^{ème} s.

[16] Voir en Annexe III les différentes formes de *tbc* auxquelles peuvent être reconduites celles rencontrées sur les gillats provençaux. Ces types s'ajoutent à ceux déjà publiés dans cette revue en 2011 (BCEN 48/1, p. 338). Il s'agit d'un élément qui n'a pas encore été exploité pleinement, mais qui pourrait fournir des pistes utiles pour la poursuite de la recherche. Nous souhaiterions qu'un effort soit fait, au niveau des chercheurs intéressés par l'étude des gillats, pour en établir un catalogue avec une nomenclature partagée de manière à faciliter le dialogue et la compréhension réciproque.

qu'elle est souvent confondue avec un trèfle. Cette forme figurait déjà sur les *gros au buste provençaux* au nom des rois Charles II et Robert, classés dans l'ouvrage de Rolland sous les n^{os} 42 et 46^[17].

- la base des lis qui cantonnent la croix au revers est formée par des petits coins triangulaires bien structurés. On note cependant l'existence de variantes. Dans certains cas, dans le 2^{ème} canton, la base du lis affecte la forme d'un croissant. Dans d'autres cas, outre le croissant précité dans le 2^{ème} canton, on note l'absence complète du petit triangle dans le 4^{ème} canton. Ces variantes concernent uniquement l'un des sous-groupes (le n^o 3) défini par l'observation du droit des pièces.

Série D. L'autre série « extrême » est celle dont les lettres précitées, **M** et **V**, sont données en style latin. En particulier, le **M** est construit par deux lettres **I** unies par une barre horizontale vers le centre, ce qui apparente cette lettre à un **H** majuscule. La graphie qui en résulte est la suivante : **COHES PVINCIA**^[18]. Les autres caractéristiques principales de cette série sont :

- le module large atteint un diamètre de 27/28 mm, avec un diamètre du cercle de grènetis intérieur de 19/20 mm.
- le *tbc* assume une forme florale aux traits ronds et doux (« *fleuron* ») ou bien une forme plutôt pointue (« *tripunkt* »).

Série B. Cette série intermédiaire présente la graphie **COHES PVINCIA**. Comme dans le cas de la série A, le module est petit et le *tbc* est du type *acer*. Il

existe cependant une variante avec le *tbc* de type *fleuron* et, au droit, l'image du souverain quelque peu vieilli.

Série C. Cette seconde série intermédiaire présente la même graphie **COHES PVINCIA**, mais le module a tendance à s'élargir vers les 26 mm. L'ornement floral du *tbc* est variable : les trois formes déjà notées (*acer*, *fleuron* et *tripunkt*) sont toutes présentes.

DROIT

On remarque dans la légende du droit – *in extenso* : **ROBERTUS DEI GRATIA IERUSALEM ET SICILIE REX** – un élément commun à toutes les séries déjà identifiées, à savoir la forme abrégée du nom du souverain **ROBERT**. Par contre une différence ressort de la forme abrégée du mot Jérusalem : dans les séries A et B cette abréviation est donnée sous la forme de **IERL**, alors que dans les séries C et D elle est donnée par le sigle **IHR**.

En l'état actuel de notre recherche, si l'on constate que le droit des séries B, C et D est assez uniforme, celui de la série A est plutôt varié. Dans la série A, la broche qui ferme le manteau du souverain prend la forme d'un 88 croisé en lieu et place d'une petite croix comme dans toutes les autres séries. Des variations existent également en ce qui concerne le mot **DEI** : ce mot est présenté en entier (sous-groupe 1) ou d'une manière abrégée selon la formule **DI** ou **D'I** (sous-groupe 2) ou encore selon une graphie de la lettre **D** proche d'un delta grec minuscule **DI** (sous-groupe 3). Ce dernier groupe se caractérise aussi par la présence d'un point secret sur le cercle de grènetis interne, sous l'image du souverain. Nous avons rencontré aussi un exemplaire avec **OEI**, mais il s'agit d'une contrefaçon orientale, proche de la pièce n^o 54 de BAKER 2006, p. 376 (trésor d'Ephèse). Il n'est pas exclu qu'à l'avenir puissent apparaître d'autres va-

[17] ROLLAND 1956, p. 212 s.

[18] Le recours alternatif aux graphies **U** ou **V** pour différencier les émissions a été noté également dans d'autres cas, tel que par exemple les gros de Chypre selon que ceux-ci aient été émis à Nicosie ou à Famagouste. Voir METCALF 1982, p. 91.

riantes, comme par exemple le mot **DEI** abrégé par la simple lettre **D**.

L'ensemble des résultats de ces observations, à la fois du revers et du droit, est présenté de manière synoptique dans le tableau de l'Annexe I. Celui-ci constitue seulement une tentative raisonnée de classement du matériel identifié, sur la base de critères d'affinité typologique, à ce stade sans aucune intention d'un classement chronologique. Nous avons également inséré dans ce tableau la série de gillats émise en Provence au nom de la reine Jeanne et de son deuxième mari, Louis de Tarente, entre 1351 et 1362 car celui-ci constitue un point d'ancrage chronologique irréfutable (série E). La similitude des caractéristiques de cette série et celles de la série D nous amène à considérer que les émissions des gillats appartenant à la série D seraient chronologiquement proches, ou même chevaucheraient la série E.

4. Contexte du monnayage provençal

Les données factuelles observées au cours de cette première phase ont été comparées avec l'ensemble du monnayage provençal, d'ailleurs fort copieux, sur la base du catalogue dressé par Rolland dans son ouvrage de 1956. Les résultats de cet exercice peuvent se résumer pour l'essentiel en deux points :

a) l'épigraphie traditionnellement utilisée en Provence, même avant l'arrivée de Charles d'Anjou, pour le titre comtal **COMES PROVINCIE**, est exclusivement celle présentant les lettres **M** et **V** dans leur forme latine (comme déjà dit, la lettre **M** sous forme d'un **H**). Donc, de ce point de vue spécifique, c'est la série D qui semble respecter au mieux la tradition provençale.

b) sur la presque totalité des monnaies provençales émises après 1277, date de l'acquisition par Charles d'Anjou du titre de roi de Jérusalem (titre vidé de tout

contenu concret, mais tout de même signal politique d'une ambition dirigée vers l'Orient), la forme abrégée du mot **IERUSALEM** est donnée sous la forme du sigle **IhR**. En faisant abstraction des gillats des séries A et B, sur un corpus de 118 types monétaires, nous avons répertorié seulement quelques cas où l'abréviation est donnée par **IERL**. On a pu constater que la plupart de ces cas sont le fruit d'erreurs matérielles de transcription ou de lecture. Ceux qui restent à éclaircir concernent des écus d'or émis par Louis II d'Anjou-Valois (1384-1417) probablement en Avignon^[19].

Le sigle **IhR** sur les monnaies provençales n'est pas une anomalie. Le Moyen Âge avait hérité de l'Antiquité romaine d'une riche panoplie de modes et systèmes d'abréviation, dont la tradition d'abréger par contraction les *nomina sacra*. Au fil du temps, ce patrimoine avait fait l'objet d'un processus de diversification au niveau des régions et des localités. Sans être une exclusivité, on remarque sur les monnaies françaises et provençales un mixage d'éléments grecs et latins. Le sigle **IhS XPS**^[20] typique de la légende des gros tournois (**BENEDICTU SIT NOME DNI NRI DEI IhV XPI**) a longtemps été retenu sur le monnayage français et provençal. Il n'est donc pas surprenant de voir le sigle **IhR** pour Jérusalem sur des monnaies provençales.

[19] À noter en particulier la transcription **IHRLM** donnée par ROLLAND 1956, p. 241, du florin n° 108. Cette transcription ne semble pas être correcte, et cette observation est d'autant plus valable que le florin sous le n° 107 – dont le type est commun avec le florin n° 108 – présente clairement le sigle **IhR**.

[20] Dans les manuscrits anciens le nom de Jésus Christ apparaît sous la forme **IHC XPC**. Au fil du temps, cette formulation n'aurait plus été comprise par les scribes et la lettre grecque **H** a été remplacée par un **h** oncial. PROU 1892, p. 54 s.

Cette constatation nous amène à avancer une fois encore que c'est bien la série D qui reflète le mieux la tradition provençale.

5. Comparaison avec la tradition monétaire du Royaume

Les constatations faites sur base de l'ensemble du monnayage provençal n'apparaîtraient pas convaincantes si elles n'étaient pas confrontées au monnayage de l'Italie du Sud.

Déjà l'empereur Frédéric II avait enrichi son titre de roi de Sicile par celui de roi de Jérusalem. Depuis 1277, ce titre réapparaît de façon systématique sur tout le monnayage angevin. On constate que sur le monnayage méridional **IERUSALEM** est traditionnellement abrégé par la formule **IERL** ou d'autres similaires (telles que **IER**, **IERVL**, **IERLM**). Toutefois, parallèlement à ce qui a été relevé pour le monnayage provençal, il existe ici aussi quelques rares cas où les catalogues numismatiques italiens font état de monnaies avec cette même formulation **IhR**. Certains de ces cas ont déjà été contestés, comme les florins d'or de la reine Jeanne avec le sigle **IhR**. Ces pièces ont été restituées à la Provence par Ph. Grierson et L. Travaini sur la base de considérations complètement différentes de celles résultant de notre étude, mais convergentes dans leur conclusion. Il pourrait en être de même des florins d'or de Louis II d'Anjou-Valois avec le sigle **IhR**, que beaucoup d'auteurs attribuent à l'atelier de Naples^[21].

En conclusion de cette analyse comparative, on constate que la presque totalité des pièces méridionales portent l'abréviation **IERL** et que le sigle **IhR** est typique des émissions provençales. Les exceptions dans les deux zones géographiques se réfèrent à un nombre très limité de cas, en partie déjà éclaircis et rectifiés.

[21] PANNUTI & RICCIO 1984, p. 32, n. 1.

6. Attribution à la Provence de tous les gillats présentant le sigle **IhR**

Sur la base des évidences dégagées au travers de cette analyse, on peut désormais estimer que tous les éléments d'appréciation sont réunis pour pouvoir raisonnablement faire une distinction dans la grande masse de gillats posthumes, monnaies jusqu'ici considérées comme difficilement classables en raison du remplacement du titre comtal par la légende **HONOR REGIS** etc., typique des émissions napolitaines. Il serait difficile de ne pas admettre une origine provençale pour les coins des gillats portant le sigle **IhR**.

Toutefois, la portée de cette conclusion dépasse le cas des gillats décrits dans le contrat de 1372 et caractérisés, dans la légende du droit, par **ROBERTUS** en entier, et au revers par la légende **HONOR REGIS** etc. En effet, notre méthode de travail nous conduit, par une raison de cohérence logique, à étendre également cette conclusion aux gillats posthumes (module large) portant l'abréviation **ROBERT** assortie du sigle **IhR**. Cela implique que la série avec des symboles dans le champ du droit (annelet, étoile, globule, rosette, éventuellement accompagnés par un **n** gothique), qui traditionnellement est réputée comme étant napolitaine, doit par contre être attribuée à des coins provençaux lorsque le mot Jérusalem est rendu par le sigle **IhR**^[22]. C'est ici une thèse novatrice, difficile à faire accepter lorsqu'il s'agit de surmonter une opinion traditionnelle. Et pourtant, la prétention que les gillats en question soient d'origine napolitaine

[22] Cela n'est pas le cas lorsqu'on est en présence du sigle **IERL**. Par exemple le gillat avec le symbole d'un globule publié par BAKER 2002, p. 200 et tab. XXVI, additional material n. 04. Ce gillat avec l'abréviation **IERL** est d'origine napolitaine. Il porte également un *tbc* de type *tripunkt*, tout à fait différent de ceux de type *rings* qui caractérisent les gillats de la série en question.

n'a aucun point d'ancrage. Aucun argument n'a jamais été présenté comme pouvant conférer un fondement à cette opinion. L'affirmation de Sambon selon laquelle le gillat avec l'annelet serait à attribuer à Nicola da Morrone, graveur des coins sous le roi Robert à partir de 1329 et encore en service au début du règne de Jeanne, n'est pas prouvée. Dans aucune de ses publications, cet auteur ne donne une indication sur la source d'une telle information, alors qu'il fournit des références documentaires précises quant aux années de service du graveur et le montant de ses honoraires (18 onces par an)^[23]. Par ailleurs, la largeur du module, tout comme d'autres aspects typologiques, situent cette pièce dans une position chronologiquement tardive. En outre, le *tbc* caractéristique de la série en question – une sorte de trèfle à tige fine, constitué de trois annelets disposés en forme de triangle (que nous appelons de type *rings*) – est un élément ornemental qui ne se retrouve sur aucune autre monnaie du sud de l'Italie, qui est bien présent dans le monnayage provençal, s'inspirant des monnaies en or de la reine Jeanne postérieures à la mort de Louis de Tarente, mais aussi de celles de France et de Flandre.

Les séries ci-après, caractérisées au droit par le sigle *IhR* et au revers par le verset biblique *HONOR REGIS etc.* montrent un élargissement graduel du module. Elles sont également intégrées dans la tentative de classement présentée schématiquement dans le tableau en Annexe I.

Série F. Cette série comprend les gillats auxquels se réfère le contrat de 1372 avec *ROBERTUS* en entier. En général, cette série présente deux types de *tbc* : un ornement floral qui ressemble plutôt

^[23] SAMBON 1912, p. 196. Le *MEC XIV*, p. 225, relève également que l'affirmation de Sambon n'est pas prouvée.

à une croix (*croce*) et un trèfle évidé au centre (*trèfle*).

Série G. Cette série présente une typologie bien particulière, difficile à décrire mais facilement reconnaissable : la croix feuillue du revers est conforme à celle que le *MEC XIV* reproduit sous le n° 711. Par ses abréviations, le mot *DEI* fournit des variantes : *DI* et *D* ; sur certains ex., le *tbc* – qui assume la forme de la lettre *v* – est surmonté d'un point secret.

Série H. Cette série comprend les gillats présentant au droit, du côté gauche, l'un des symboles suivants : anneaulet, étoile (ou molette), rosette, globule, seuls ou accompagnés d'un *n* gothique sur le côté droit. Outre le *tbc* de type *rings* déjà cité, un autre élément caractéristique de cette série est constitué par la forme de la croix qui surmonte le globe dans la main gauche du souverain (en abrégé : *csq*) : les bras de cette croix s'ouvrent en fourche comme dans la croix de Malte. Dans l'état actuel des connaissances, nous n'avons pas intégré dans cette série le gillat avec trois annelets superposés, cité dans le *CNI* mais que personne ne semble avoir jamais observé. Par contre, le gillat avec le symbole d'un globule (mais sans le *n* gothique), qui existe pour Naples en raison de l'abréviation *IERL*^[24], semble exister aussi pour la Provence^[25].

(À suivre)

^[24] Voir note 21.

^[25] Le gillat présenté dans la Vente Varesi 42 « *Civitas Neapolis* », octobre 2003, lot 21, est décrit comme caractérisé par un globule à g. et une étoile à dr. En réalité l'étoile à dr. n'est que la croix de Malte surmontant le globe dans la main gauche du souverain. Malheureusement l'abréviation de Jérusalem (*IERL* ou *IhR*) est complètement illisible. Etant donné son aspect d'ensemble, ce gillat pourrait bien être provençal.

Christophe OLIVA – Un *aurelianus* de Probus inédit permettant une nouvelle datation des trois dernières émissions de l'atelier de Lyon

IL EST SINGULIER de découvrir aujourd'hui un *aurelianus* de Probus de Lyon n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication, quand on connaît l'immense travail déjà réalisé par P. Bastien sur le monnayage de l'atelier^[1] durant cette période, de plus corrigé par deux suppléments^[2]. La monnaie présentée dans cet article, jusqu'à présent inconnue des ouvrages numismatiques, semble aussi absente des inventaires des trésors déjà publiés.

Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle permet de compléter les observations faites par D. Hollard sur le monnayage de Probus frappé à Lyon, après l'étude du trésor de Brains-sur-les-Marches^[3] révélant des liaisons de coins entre émissions conjointes.

Mais l'étude de cet *unicum* de Lyon, frappé par la 2^e officine durant la 7^e émission, établit cette fois-ci une liaison de coin de droit avec un *aurelianus* de la 9^e émission. Un tel remploi de coin entre deux séries séparées par une autre émission n'a jamais été exposé auparavant. De fait, les observations présentées dans cet article permettent de s'in-

terroger sur la chronologie des émissions 7, 8 et 9 décrites dans le catalogue de Bastien, révélant une frappe presque concomitante des trois séries, contrairement au classement en émissions successives établi jusqu'à présent.

Rappel historique

En premier lieu, il semble nécessaire de retracer brièvement le contexte historique de la période pour mieux appréhender les éléments susceptibles d'éclaircir la chronologie de la production monétaire de l'atelier rhodanien^[4].

Après une campagne militaire victorieuse menée au-delà du Rhin, pendant laquelle Probus repousse les Germains jusqu'au Jura Souabe^[5], le calme semble rétabli en Gaule dès fin 277 – début 278. Au départ de la campagne germanique, Probus passe par Lyon durant l'été 277 comme l'attestent les revers ADVENTVS PROBI AVG de la 4^e émission frappés dans cet atelier de mi à fin 277. Le retour de l'empereur de cette campagne du Rhin donne lieu à un second passage dans la ville confirmé fin 277-début 278 par la frappe d'*aurei* et d'*aureliani* de la 5^e émission présentant un revers ADVENTVS PROBI AVG, qui est en partie destinée à un *donativum* célébrant sa victoire sur les Francs et les Alamans^[6].

L'*adventus* de l'empereur à Ticinum durant l'été de la même année est marqué par un autre *donativum* émis par l'ate-

[1] P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. De la réouverture de l'atelier par Aurélien à la mort de Carin (fin 274-mi-285)*, Wetteren, 1976 (*Numismatique Romaine* IX).

[2] P. BASTIEN, M. AMANDRY & G. GAUTIER, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (274-413) Supplément*. Wetteren, 1989 (*Numismatique Romaine* XVIII).

M. AMANDRY, S. ESTIOT & G. GAUTIER, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (43 av. J.-C. – 413 apr. J.-C.) Supplément II*, Wetteren, 2003 (*Numismatique Romaine* XXI).

[3] D. HOLLARD, *Le trésor de Brains-sur-Les-Marches (Mayenne), Trésors Monétaires XIX*, 2000, p. 57-112.

[4] N. LAUBRY & G. POCCARDI, Une dédicace inédite à l'Empereur Probus provenant des thermes de la Porta Marina à Ostie, *Archeologia Classica*, n. s. 10, XL, 2009, p. 275-305 ; la chronologie du règne proposée dans notre article est corrigée par les nouvelles données historiques de cette publication.

[5] *HA XXVIII, Prob.*, 13, 7.

[6] K. PINK, *Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit, VI/1 Probus*, *Numismatische Zeitschrift*, 1949, p. 13-74.

lier local honorant son deuxième consulat et ses récentes victoires germaniques. Mais sa visite est de courte durée car Probus se rend en Rhétie combattre les Burgondes et les Vandales sur les rives du Lech, près d'Augsbourg^[7]. Descendant le Danube, il refoule les Sarmates en Illyricum et arrive à Siscia à la fin de l'automne 278 pour y passer l'hiver^[8]. L'empereur revêt alors son troisième consulat ; il reste stationné dans la ville durant toute l'année 279, préparant ses troupes à mener une campagne orientale l'année suivante.

Notons qu'après la 6^e émission datée de 278-279, la production monétaire de l'atelier lyonnais semble s'interrompre pour ne reprendre qu'au cours de l'été 281 (fig. 2). P. Bastien s'appuie sur les observations de K. Pink pour expliquer la fermeture de l'atelier^[9], conséquence directe d'une diminution de l'engagement militaire durant l'année 279.

Au début de l'année 280, Probus se dirige vers la Thrace et soumet tous les peuples barbares de la région. Après une courte halte à Serdica, il ferme l'atelier monétaire et passe le Bosphore au printemps 280, libérant l'Isaurie et la Pamphylie^[10]. L'empereur transite par Antioche et Tripolis^[11], rouvrant les ateliers derrière lui, et affronte les Blemmyes en Égypte. Il libère les villes de Coptos et

Ptolémaïs^[12] et obtient un accord de paix avec le roi sassanide Vahram II^[13] au milieu de l'année 280.

Lorsque Probus pacifie l'Asie, l'Égypte et la Syrie, un déplacement de la production monétaire s'effectue vers les ateliers balkaniques et orientaux. Loin des opérations militaires, l'atelier de Rome tourne au ralenti tandis que celui de Lyon cesse son activité.

Mais une tentative d'usurpation menée par le gouverneur Saturninus survient en Syrie. Les troupes du conspirateur l'assassinent^[14] par crainte d'affronter les légions de Probus. L'empereur quitte alors précipitamment la province car la situation en Occident n'est pas réjouissante : en effet, en l'absence de Probus, occupé à sécuriser les frontières d'Orient, les esprits les plus ambitieux déclarent de nouvelles usurpations menaçant l'Empire. Malheureusement, les éléments historiques et numismatiques ne nous permettent pas de dater précisément ces événements^[15]. C'est donc pendant la période située entre l'année 280 et mi-281 qu'une révolte menée par Bonosus éclate à Cologne. Arrivé en Gaule, Probus règle cette agitation après de difficiles combats. Dans le même temps, il

[7] *HA XXVIII, Prob.*, 16, 1 ; Zosime, I, 68.

[8] Les monnaies d'*adventus* frappées lors de la 5^e émission (278) de l'atelier de Siscia confirment l'arrivée de l'empereur dans la ville à cette date.

[9] Selon P. Bastien, l'atelier restera fermé de fin 279 à l'été 281, période entre la 6^e et la 7^e émission.

[10] *HA XXVIII, Prob.*, 16, 4-6.

[11] Probus rouvre sur son passage les ateliers monétaires d'Antioche et de Tripolis pour pouvoir honorer la solde de son armée et ainsi éviter les transports hasardeux de numéraire.

[12] *HA XXVIII, Prob.*, 17, 3.

[13] *HA XXVIII, Prob.*, 18, 1.

[14] *HA XXIX, Quadr. Tyr.*, 11, 3 ; Zos., I, 66, 1.

[15] Les sources antiques relatant les usurpations de Bonosus et Proculus (les récits d'Eutrope, d'Aurelius Victor, de Zosime et ceux tirés de l'*HA*) paraissent trop éloignées de la réalité historique. D'autre part, le matériel numismatique connu pour ces deux usurpateurs (trois monnaies de Bonosus, reconnues comme fausses : D. SALZMANN, *Die Münzprägung des Bonosus – eine Moderne Fiktion*, *LAGOM, Festschrift für Peter Berghaus*, Münster, 1981, p. 49-58 — deux pour Proculus, d'authenticité plus que douteuse selon R. Bland) ne permet pas d'éclaircir la chronologie des événements de cette période.

confie à Victorinus le soin de réduire un autre usurpateur qui sévit en Bretagne^[16]. Une troisième rébellion conduite par un tribun des légions nommé Proculus se déclare à Lyon^[17], faisant écho à une situation désastreuse provoquée par de nouvelles attaques barbares sur le *limes* rhénan. Poursuivi par Probus, l'usurpateur se réfugie chez les Francs à la frontière du Rhin, mais ces derniers le livrent à l'Empereur qui l'exécute^[18].

Le calme ainsi rétabli en Occident, Probus se dirige vers Rome où il est attendu en général victorieux. Durant l'été 281, l'empereur profite de son séjour dans l'*Urbs* pour célébrer devant le peuple de Rome son triomphe sur les Germains, les Sarmates et les Blemmyes^[19] ; des fêtes somptueuses décrites dans l'*Historia Augusta*^[20] sont organisées, donnant lieu à une chasse dans le cirque, des massacres de fauves et de nombreux combats de gladiateurs dans l'amphithéâtre. La 6^e émission de Rome destinée à un important *donativum* atteste du faste déployé pour l'occasion.

Selon P. Bastien, l'atelier de Lyon reprend son activité au cours de l'été 281 en émettant les monnaies de la 7^e émission. La 8^e émission datée de l'automne jusqu'à la fin 281 fait écho du triomphe célébré à Rome.

[16] Zos. I, 66, 2.

[17] HA XXIX, *Quadr. Tyr.*, 13, 1.

[18] HA XXIX, *Quadr. Tyr.*, 13, 4.

[19] Le triomphe dans l'*Urbs* en été 281 est attesté par la numismatique de l'atelier de Rome : une importante frappe de célébration composée de médaillons, d'*aurei*, de deniers et de quinaires est émise à cette occasion (cf. tableaux 43 et 44, p. 82-84 dans J. GUILLEMAIN, *Ripostiglio della Venèra, La monetazione di Probo a Roma (276-282 d.C.)*, Vol. III, 1, Roma, 2009).

[20] HA XXVIII, *Prob.*, 19, 1-8.

Dans les premiers mois de l'année 282, Probus se dirige vers Sirmium dans le but de rassembler ses troupes et d'entreprendre une campagne contre les Perses^[21]. Mais Carus, le préfet du prétoire, revêt la pourpre en Rhétie. Probus est alors assassiné à Sirmium par ses propres soldats^[22] en septembre 282, sans doute victime d'une conjuration^[23]. La 9^e émission de Lyon située entre janvier et août 282 opère un changement de signatures d'officines en réutilisant les lettres A, B, C et D abandonnées depuis le monnayage de Tacite. Ce changement permet de différencier cette dernière série de frappes précédentes.

De nouvelles liaisons de coins révélées par un unicum de la 7^e émission

Certaines liaisons de coins entre émissions successives du monnayage lyonnais ont déjà été constatées pour les règnes de Tacite, Carus, Carin et Numérien^[24].

Pour le monnayage de Probus, Bastien cite une monnaie présentant au revers la légende TEMPOR FELICIT-/B//II^[25]. Cet *aurelianus* porte à la fois un B dans le champ à droite de la Félicité (marque de la deuxième officine pendant la 9^e émission) et un II à l'exergue (marque de la deuxième officine pendant la 8^e

[21] HA XXVIII, *Prob.*, 20, 5-6.

[22] HA XXVIII, *Prob.*, 21, 3.

[23] Zos. I, 71, 4-5 : Zosime est le seul auteur antique à évoquer un soulèvement militaire en Rhétie et dans le Norique offrant la pourpre à Carus. En réaction, Probus envoie des troupes contre les rebelles. Mais le détachement se rallie finalement à Carus. Le soulèvement en Rhétie et l'émeute des soldats de Probus à Sirmium ne sont pas incompatibles (Cf. note *Aur. Vict., Caes.*, 37, 10, p. 110).

[24] Cf. la description des liaisons de coins chez BASTIEN 1976, p. 116-117.

[25] B. n° 397g, coll. P. Topenot, (4,04 g - ↑↓), cf. PFLAUM, *loc. cit.*

émission)^[26]. La présence simultanée de ces deux marques atteste du remploi d'un coin de revers de la 8^e émission pour la 9^e émission. Mais aucune liaison de coin entre séries successives n'avait été mise en évidence dans le monnayage lyonnais de cet empereur.

En 2000, D. Hollard relève dans son étude du trésor de Brains-sur-les-Marches, découvert en 1991 en Mayenne, deux liaisons de coins de droit entre la 8^e et la 9^e émission sur des *aureliani* de type PAX AVG^[27]. L'auteur note que 28 monnaies de Lyon sur les 46 répertoriées dans le trésor ont un revers PAX AVG frappé par la 4^e officine. De même, il constate que deux coins de droit de la 8^e émission associés à des revers PAX AVG/-/-/IIII ont été réutilisés lors de la 9^e émission pour des monnaies de revers légendés PAX AVG/D/-/-/. Ce remploi de coin de droit dans les frappes d'émissions consécutives, constaté au cours des règnes suivants, est alors attesté pour le monnayage de Probus.

Mais la monnaie inédite présentée dans cet article (fig. 2) apporte de nouveaux éléments intéressants : le revers légendé MARTI VICTORI AVG//II, représentant Mars casqué, debout à gauche, tenant un rameau d'olivier et une haste, ne peut être attribué qu'à la 7^e émission de l'été 281 du catalogue de Bastien ; en effet, ce type de revers associé à cette légende est exclusivement frappé par la 2^e officine durant cette phase^[28]. De plus, le buste consulaire au globe nicé-

phore^[29] de cet *aurelianus* nous apporte une nouvelle liaison de coin de droit étonnante établie avec un *aurelianus* de la 9^e émission frappé également par la 2^e officine entre janvier et août 282 ; son revers est légendé FELICIT TEMP/Æ/-/-/^[30] et représente la *Felicitas* debout à droite, tenant un sceptre long et une corne d'abondance (fig. 3). Un tel remploi de coin entre deux séries séparées par une autre émission n'avait jamais été exposé auparavant dans le monnayage de Lyon. À ce jour, nous n'avons pas retrouvé de monnaie de la 8^e émission présentant le buste frappé avec ce même coin de droit H6.

Une autre monnaie de la 9^e émission cataloguée dans le supplément I du *corpus* lyonnais confirme l'observation précédente : l'*aurelianus* présente un buste consulaire H6 issu du même coin de droit^[31] que les deux monnaies précédemment décrites, associé cette fois-ci à un revers TEMPOR FELICIT/-/B/-/-, montrant une représentation identique de la *Felicitas*. Voici donc une monnaie frappée lors de la 9^e émission par la 2^e officine révélant une fois de plus une liaison de coin de droit avec l'*unicum* de la 7^e émission.

Mais comment expliquer que ces trois monnaies, issues de deux émissions bien distinctes (7^e et 9^e émission), peuvent avoir le même coin de droit alors qu'une émission intercalaire (8^e émission) sépare leur production ?

[26] Cf. H.-G. PFLAUM, Un *antoninianus* de Probus de Lyon portant deux marques d'officine, *BSFN*, 1972, p. 144-145.

[27] HOLLARD, *op. cit.*, p. 65.

[28] Ce type légendé MARTI VICTORI AVG (7^e émission, 2^e officine) fut abandonné à l'émission suivante au profit des types FELICIT TEMP et TEMPOR FELICIT représentant la *Felicitas* (8^e émission, 2^e officine).

[29] Cet *aurelianus* non répertorié diffère du B. n° 321 (buste B, RIC 89, 3 ex.) par son buste H6. Cf. p. 208 dans BASTIEN 1976.

[30] Cf. monnaie n° 198, (3,17 g - ↑), collection Ph. Gysen, dans S. HILAND & Chr. OLIVA, *Le règne de l'Empereur Probus, histoire et numismatique*, Mornas, 2013, p. 99 ; même monnaie dans AMANDRY, ESTIOT & GAUTIER, *Supplément II*, 2003, p. 48 et pl. x.

[31] *Aurelianus* numéroté 372α (3,97 g - ↑↓), collection D. Gricourt, dans BASTIEN, AMANDRY & GAUTIER, 1989, p. 16 et pl. I.

L'utilisation récurrente du coin de droit H6 paraît improbable si nous gardons la chronologie actuelle des émissions proposée par Bastien, s'étalant de l'été 281 à janvier-août 282. Cette nouvelle monnaie témoigne que les frappes des trois dernières émissions lyonnaises sont quasiment contemporaines. Tout du moins, les liaisons de coins établies entre les monnaies des 7^e et 9^e émissions indiquent un changement dans l'organisation de la production monétaire au sein de la 2^e officine lyonnaise : une division en deux équipes de l'effectif de cette officine (que nous appellerons respectivement l'équipe A et l'équipe B) semble cadrer avec les constatations faites précédemment. Cette partition du personnel permet une production simultanée d'émissions que l'on pensait jusqu'à présent successives. Ainsi, dans une première phase, l'équipe A s'occupe des monnaies de la 7^e émission tandis que l'équipe B est entièrement dévolue à la frappe de la 8^e émission. Puis lors d'une seconde phase, les deux équipes travaillent ensemble à la frappe des monnaies de la 9^e émission (fig. 4). Cette répartition des frappes au sein des officines explique aussi les liaisons de coins inhabituelles que nous avons rencontrées. De même, ce modèle de partage des effectifs justifie qu'à ce jour, nous n'ayons pas retrouvé de monnaie de la 8^e émission présentant le même coin de droit H6.

Cette théorie a déjà été exposée par Jean Guillemain dans le nouveau catalogue du trésor de La Venèra^[32], proposant ainsi une organisation plus cohérente des différentes émissions de l'atelier de Rome.

[32] GUILLEMAIN, *op. cit.* L'auteur met en évidence une production simultanée de séries monétaires entre mi-277 et fin-278 lors de l'*adventus* de Probus, débordant sur les deux émissions décrites auparavant par K. Pink.

Cette répartition pourrait être la conséquence d'une conjoncture exceptionnelle nécessitant une rapide augmentation de la production monétaire de l'atelier ; le passage de Probus et de son armée dans la région, à la poursuite de Proculus, pourrait être la cause de la réouverture de l'atelier et de cette nouvelle organisation par équipes. Une fois la paix rétablie en Gaule, l'empereur traverse Lyon pour rejoindre Rome et y fêter ses victoires. Ce passage est marqué par la frappe de la 7^e émission de l'atelier^[33] comprenant une production conséquente d'*aurei*.

Les différentes liaisons de coins inédites mises au jour grâce à la découverte de cet *aurelianus* corroborent les observations préalablement faites par D. Hollard. La réouverture de l'atelier lyonnais, impulsée par le passage de Probus dans la région, a nécessité un nouveau modèle d'organisation de la frappe monétaire pour accroître la production : en divisant par équipes les unités de travail, l'atelier est alors capable de frapper simultanément plusieurs émissions, modifiant ainsi l'ordre chronologique des trois dernières séries de l'atelier établi dans le classement de P. Bastien.



Fig. 2 – Aurelianus de Probus de Lyon, 7^e émission, 2^e officine (coll. C.O.; éch. 3 : 2)

A_V IMP C PROBVS PF AVG, buste consulaire radié de Probus à g., tenant un globe nicéphore de la main dr. (Buste H6).

[33] 7^e émission, été 281, *aurei* numérotés de 301 à 310, p. 204 à 206 du catalogue de Bastien.

R_v MARTI VICTORI AVG//II, Mars casqué, debout à gauche, tenant un rameau d'olivier de la main droite et une lance de la main gauche. Un bouclier derrière la jambe droite.

Aurelianus : 3,84 g – ↑↑ – 20 mm.

RIC 89var., Bastien –.

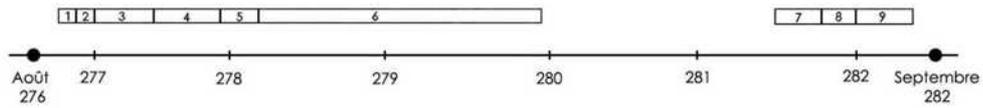


Fig. 2 – Chronologie des émissions de Lyon selon P. Bastien



7^e ém., 2^e off.
B. –, coll. C.O.

9^e ém., 2^e off.
B. suppl. II 371α, coll. P.G

9^e ém., 2^e off.
B. suppl. I 372α,c, coll. D.G.

Fig. 3 – Nouvelles liaisons de coin de droit établies entre la 7^e et la 9^e émission de P. Bastien

Selon notre proposition de classement	7 ^e		9 ^e
	8 ^e		
Selon le classement de P. Bastien	7 ^e	8 ^e	9 ^e

Fig. 4 – Répartition chronologique des trois dernières émissions de l'atelier de Lyon

**Renato CAMPO – VIRTVS AVGVSTI :
un solidus trévire inédit de Constantin I^{er}**

NOUS DÉSIRONS PRÉSENTER DANS cette brève note un *solidus* inédit de Constantin I^{er} frappé à Trèves. La monnaie se trouve dans un état de conservation médiocre : le portrait est endommagé par un grand nombre de petits coups accidentels, tandis que le revers est partiellement écrasé. Il s'agit de toute évidence d'une monnaie de site, mais nous n'avons pu obtenir du vendeur une origine précise. Ce *solidus* se décrit comme suit :



Fig. 1 – éch. 5:3

CONSTANTI/NVSPFAVG

Tête aurée à dr. Un ruban passe sur le cou.

VIRTVS/AVGVSTI –/–/PTR

Constantin en tenue militaire, tête nue, sur un cheval au galop à dr. L'empereur tient de la main g. un bouclier et de la dr. il menace de sa lance un ennemi implorant agenouillé vers la g. Sous le cheval figure un second ennemi couché sur le dos et tendant une main vers l'empereur. Entre les deux ennemis figure un bouclier hexagonal.

Solidus : 4,36 g – ↑↓ – 18 mm (fig. 1).

RIC – ; DEPEYROT –.

Il est peut-être utile de rappeler que ce type de revers célébrant la *Virtus* impériale est assez courant sur les *nummi* de la deuxième tétrarchie : “*Der Typ... greift auf eine tetrarchische Fassung der sieg-*

reichen Kaisers zurück”^[1]. La légende qui y est d'habitude associée est *VIRTVS AVGG ET CAESS NN*. Ce *Reiterbild* remonte toutefois plus haut dans le temps : on le retrouve par exemple sur les antoniniens de Probus avec la légende *VIRTVS AVGVSTI* ou, plus rarement, *VIRTVS AVGVSTI N*^[2].

Sous Constantin, nous rencontrons la légende *VIRTVS AVGVSTI* sur le RIC VII, n° 503, daté de l'année 326^[3], mais la marque d'atelier est alors TR. La scène du revers y est tout à fait identique à celle de notre exemplaire, la seule différence étant la position du bouclier des ennemis, incliné dans l'autre sens. De ce type, nous connaissons l'unique exemplaire de la collection Wigan, conservé au *British Museum* (fig. 2).



Fig. 2 – Type RIC 503 – éch. 5:3
(© Trustees of the British Museum)

Par contre, P.M. Bruun connaît un type similaire, avec le même revers, mais avec la marque PTR et la légende *VIRTVS AVGVSTI N*. Le type se décline en plusieurs variétés qui correspondent aux RIC, n°s 34 à 37. Nous illustrons ci-dessous l'exemplaire du *British Museum* (fig. 3).

[1] M. R.-ALFÖLDI, Die constantinische Goldprägung in Trier, *Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte*, 9, 1958, p. 109.

[2] St. HILAND & Chr. OLIVA, *Le règne de l'empereur Probus (276-282 apr. J.-C.)*. Histoire et numismatique, Mornas, 2013, p. 156-157.

[3] P.M. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage*. Vol. VII. Constantine and Licinius AD 313-337, London, 1966.



Fig. 3 – Type RIC 35 – éch. 5:3
(© Trustees of the British Museum)

P.M. Bruun date toutes ces variantes de 313-315. Dans son introduction au monnayage de Trèves, l'auteur explique la raison de ce choix : “Against the assumption that the varieties should denote chronological stages of development... there is the fact that we have five varieties for the type P M TRIB P COS IIII P P PROCOS... all necessarily struck within a very short span of time, the seven first months of 315. The present writer has therefore decided to refer all the coins of the types in question to the first period of gold coinage after the death of Daza”.

Dans sa synthèse de 2001, G. Depeyrot a recensé quinze ex. de ce type^[4]. Leur moyenne pondérale s'établit à 4,38 g. L'intervalle chronologique proposé par l'auteur est encore plus restreint puisqu'il se limite aux années 314-315. Cette chronologie repose sur le rapprochement avec le *solidus* à la légende PM TRIB P COS IIII PP PROCOS –/PTR du type RIC VII, n^{os} 18-21 (fig. 4)^[5].



Fig. 4 – Type RIC 21, daté de 315 – éch. 5:3
(© Trustees of the British Museum)

[4] G. DEPEYROT, *Les monnaies d'or de Dioclétien à Constantin I*, Wetteren (Coll. Moneta 1), p. 57, n^{os} 20/10 (14 ex.) et 20/11 (1 ex.).

[5] DEPEYROT, *op. cit.*, p. 57, n^o 21/4.

Si les variantes des revers ne nous donnent pas d'éléments utiles pour la datation des différentes émissions, il en est de même pour les portraits. En effet, si on compare par exemple le type de l'année 315 illustré fig. 4 avec le type RIC VII, 244 et 245, à la légende PM TRIB P COS VI PP PROCOS –/PTR, qu'on peut dater précisément de l'année 320^[6], on ne peut remarquer aucune évolution de style. Voici encore une fois l'exemplaire du *British Museum* (fig. 5).



Fig. 5 – Type RIC 245, daté de 320 – éch. 5:3
(© Trustees of the British Museum)

Pour ce qui est de la persistance de ce modèle de portrait, P.M. Bruun observe à propos du RIC 503, un type connu par le seul exemplaire illustré en haut (fig. 2) : “Note the portrait, very much resembling the portrait of 315”. L'auteur date cette pièce de 326, qui est aussi l'année du passage de la marque PTR à la marque TR^[7]. Toutefois, il nous faut observer que, sur cette pièce, la pointe du ruban postérieur est incurvée vers le haut de façon différente de celle figurant sur les portraits des séries antérieures. Le style de cette monnaie est effectivement très proche des *nummi* des séries PROVIDENTIAE AVGG. Notre pièce présente un ruban tout à fait spécifique.

La disposition de la chevelure du nouvel exemplaire permet sans doute de le rattacher au groupe le plus ancien : nous notons effectivement la présence de trois grosses mèches situées sur la tempe, visi-

[6] *Ibid.*, p. 60.

[7] ALFÖLDI, *op. cit.*, p. 115.

bles sur tous les exemplaires des années 315-320, mais absentes sur celui de 326.

Ceci dit, nous pensons qu'il faut raisonnablement abandonner toute tentative de situer chronologiquement notre ex. dans la succession des émissions d'or de Trèves. La seule certitude que nous puissions avoir est que la légende courte *VIRTVS AVGVSTI* au lieu de *VIRTVS AVGVSTI N* n'est pas une innovation introduite en 326, mais qu'elle remonte vraisemblablement à quelques années auparavant. De toute façon, ce nouveau *solidus* est antérieur à la transformation de la marque PTR en TR. L'oscillation entre légendes avec ou sans N apparaît plutôt normale dans les émissions de l'époque (et cela non seulement à Trèves), sans que l'on puisse lui accorder une signification particulière.

David BERTHOD - Un nummus de Constantin II inédit pour l'atelier de Trèves (vers 330-333)

LES MONNAIES DE LA FIN DE L'EMPIRE romain présentent encore un vaste champ de découvertes, que ce soient des émissions oubliées, des officines non répertoriées, des césures non signalées, plus rarement des types nouveaux. Cet article a pour but de présenter une nouvelle émission de l'atelier de Trèves (fig. 1).



Fig. 1

Description

CONSTANTINVSIVNNOBC

Buste lauré, cuirassé à dr., vu de trois-quarts avant.

GLOR/IAEXERC/ITVS -/-/TR

Deux soldats debout face à face, tenant chacun une lance renversée et s'appuyant sur leur bouclier; entre eux deux enseignes militaires à la hampe décorée de quatre phalères superposées.

Nummus : 2,56 g – ↑↓ – 18 mm.

Atelier : Trèves – Datation : 330/333 ? – RIC : manque^[1] – DEPEYROT^[2] : *idem* ; Nummus Bible database^[3] n° 14 073.

Commentaires

Le buste uniquement revêtu de la cuirasse et la couronne de laurier^[4] sont devenus l'apanage des prétendants au trône à partir de l'année 330 à Trèves, l'empereur régnant se réserve, quant à lui, la cuirasse revêtue du *paludamentum* et le diadème à partir de 328. Le César est ainsi présenté en général romain victorieux (la cuirasse pour l'aspect militaire et la couronne pour la célébration de ses victoires).

Le type *GLORIA EXERCITVS* marque la réforme monétaire de 330 qui serait consécutive à l'inauguration de la ville de Constantinople, le 11 mai de la même année.

[1] P.M. BRUUN, *The Roman Imperial Coinage. Volume VII. Constantine and Licinius AD 313-337*, London, 1966.

[2] G. DEPEYROT, *Le numéraire gaulois du IV^e siècle, Aspects quantitatifs. I. Les frappes*, Wetteren, 2001, p. 100-101 (*Coll. Moneta* 24).

[3] Nummus Bible database : www.nummus-bible-database.com/

[4] Sur cet exemplaire, les feuilles de laurier semblent fixées sur une sorte de bandeau, particulièrement visible à son extrémité.



Fig. 2 – A : notre ex. ; B : Nempont-Saint-Firmin n° 53 ; C : Nempont-Saint-Firmin n° 59

Cette réforme est caractérisée par le passage de la taille du 1/96^{ème} de la livre au 1/132^{ème}, soit une diminution de la masse théorique, passant de 3,38 à 2,46 g.

Cette monnaie, d'apparence anodine, présente un exergue sans la mention de l'officine, ce qui, à Trèves, se rencontre exclusivement sur les *solidi* et médaillons. La marque d'exergue est parfaitement centrée et une comparaison avec des monnaies similaires de l'atelier montrent des positions différentes : le R de TR semble se situer toujours en avant de la base de l'enseigne de gauche (fig. 2B et 2C)^[5].

Sur notre exemplaire (fig. 2A), ce R se trouve à l'aplomb de l'enseigne de droite, ce qui exclut un coin bouché.

Il s'agit peut-être d'une frappe exceptionnelle, destinée à être distribuée dans le cadre d'un *donativum*. Des médaillons d'or et des *solidi* datés par le RIC des années 332/333, et portant cette marque trévière minimale, célèbrent les victoires sur les Goths, les Sarmates et les Alamans (RIC 531 à 536). Cette monnaie nouvelle doit peut-être être rattachée à la célébration de ces triomphes.

[5] Les monnaies de comparaison proviennent des fouilles de Nempont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais) : J.-M. DOYEN, S. LELARGE (dir.), G. FLORENT, T. OUESLATI & M. DEMAREST, La circulation monétaire sous les Valentiens et les Théodosiens (364-vers 420 apr. J.-C.) dans le nord-ouest de la Gaule : l'apport des fouilles de la Rue du Warnier à Nempont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais, F.), *Journal of Archaeological Numismatics* 3, 2013, p. 89-262.

Cédric WOLKOW – À propos d'un groupe de monnaies frappées sous Alexis I^{er} Comnène trouvé à Chypre

NOUS AVONS RÉCEMMENT ÉTUDIÉ un petit groupe de monnaies trouvé à Chypre, dont un exemplaire, de la plus grande rareté, a retenu notre attention. Il s'agit d'un *folles*^[1] de type Bendall 13A frappé à Trébizonde^[2]:



Fig. 1^[3]

ΓC / X̄C

Buste de face du Christ nimbé, tenant le livre des Évangiles de la main gauche.

Croix décorée avec A-Δ-B-P dans les angles.

Ae : 3,03 g – ↑↓ – 17/20 mm

S. Bendall fut le premier, en 1977^[4], à mettre en lumière et classer un groupe de monnaies frappées à Trébizonde^[5] après la reprise de cette ville sur les

[1] Tous les *aes* anonymes de cette période sont appelés *folles*.

[2] S. BENDALL, The Mint of Trebizond under Alexius I and the Gabrades, *Numismatic Circular*, 1977, p. 126-136.

[3] Collection privée.

[4] S. BENDALL, *op. cit.* [n. 2].

[5] Idéalement située sur la mer noire, Trébizonde était une véritable plaque tournante par où transitaient les produits du Caucase.

Turcs par Théodore Gabras en 1075. Ce dernier, d'origine locale, gérait sans doute la cité depuis cette date, et il resta indépendant après l'avènement en 1081 d'Alexis I^{er} qui le nomma sébaste et duc de Trébizonde^[6]. Ces monnaies, regroupées en treize émissions distinctes par S. Bendall, sont souvent de masse légère et ont la particularité d'être découpées, après la frappe, par cisaillement sur des plaques de métal. Ces découpes confèrent aux flans un aspect polygonal. Pour résumer, les huit ou neuf premières émissions auraient été émises dans la première décennie du règne d'Alexis, les dixième et onzième pendant les années 1090^[7], la douzième en 1100, et la treizième émission probablement vers 1105. Ce classement a ensuite été repris sans modifications majeures par Ph. Grierson^[8] et M. Hendy^[9].

Du fait de la grande rareté de ce type de *folles* et de leur piètre qualité de conservation, une étude de coins s'avère difficile. Cependant, nous pouvons noter que cet exemplaire est de même style que le type 13B illustré par S. Bendall dans son article^[10]. Mais si l'auteur n'a répertorié que quatre bronzes de type 13A, tous de coins différents, il remarque que parmi les six spécimens de type 13B, deux sont très similaires à cette

variante précédente. Ce nouvel exemplaire confirme donc les conclusions de S. Bendall au sujet du regroupement dans la même émission des types 13A et 13B.

La masse de ce bronze (3,03 g) est bien plus élevée que celles données pour deux des quatre autres monnaies de même type actuellement connues (respectivement 1,16 g et 1,87 g).

Alors qu'à cette période des séditions à caractère provincial (Crète, Chypre et Trébizonde) annonçaient le détachement progressif des provinces au cours du XII^{ème} siècle, il convient d'insister sur l'importance du lieu de trouvaille de cet exemplaire. En effet, aucune monnaie frappée à Trébizonde n'a été retrouvée à Chypre selon les provenances énumérées par S. Bendall. Quant aux sept autres monnaies qui accompagnaient cet exemplaire, leurs particularités stylistiques très intéressantes font l'objet d'une étude approfondie dans un ouvrage en cours de rédaction concernant le monnayage d'Alexis I^{er} Comnène. D'après l'inventeur chypriote, toutes ont été retrouvées dispersées sur une superficie d'environ 100 m². Nous n'avons aucune certitude qu'elles aient pu faire partie d'un même dépôt.



Fig. 2

1. $M^{\bar{P}} / \Theta^{\bar{V}}$. Buste nimbé de la Vierge Marie de face, bénissant des deux mains à hauteur d'épaules ; le tout dans un grènetis perlé.

Buste de face d'Alexis I^{er}, tenant de la main droite un *labarum* et de la main gauche un globe crucigère ; le tout dans un grènetis perlé.

Ae : 2,14 g – $\uparrow\uparrow$ – 20/22 mm (fig. 2).

Sear 1930var. ; DOC 39var.

^[6] J.-Cl. CHENET, *Pouvoir et contestations à Byzance (963-1210)*, Paris, 1996, p. 92.

^[7] Ces deux émissions concernent des monnaies que Théodore Gabras, poursuivant une politique d'indépendance monétaire, fait émettre à l'effigie de saint Théodore.

^[8] Ph. GRIERSON, *Byzantine coins*, London & Berkeley, 1982.

^[9] M. HENDY, *Catalogue of the Byzantine Coins in the Dumbarton Oaks Collection and in the Whittemore Collection. Vol. IV : Alexius I to Michael VIII, 1081-1261, Part 1. Alexius I to Alexius V (1081-1204), Part 2. The Emperors of Nicaea and their Contemporaries*, Washington D.C., 1999.

^[10] S. BENDALL, *op. cit.* [n. 2], pl. 7, n° 19.



Fig. 3

2. Dans un cercle de grènetis, croix décorée et cantonnée des lettres **C Φ M Δ**
 Buste de face d'Alexis I^{er}, tenant sur l'épaule droite une longue croix transversale et le globe crucigère dans la main gauche.
Ae : 3,11 g – ↑↓ – 18 mm (fig. 3).
 Sear 1931 ; *DOC* 40.



Fig. 4

3. Comme ci-dessus.
Ae : 2,19 g – ↑↑ – 14/18 mm (fig. 4).
 Sear 1931 ; *DOC* 40.



Fig. 5

4. Comme ci-dessus.
Ae : 2,5 g – ↑↓ – 12/20 mm (fig. 5).
 Sear 1931 ; *DOC* 40.



Fig. 6

5. Croix patriarcale sur un degré, cantonné des lettres **A A K Φ**
 Buste de face d'Alexis I^{er}, tenant le sceptre dans la main droite et le globe crucigère dans la main gauche.
Ae : 1,70 g – ↑↓ – 15 mm (fig. 6).
 Sear 1932 ; *DOC* 45A.



Fig. 7

6. **M P / Θ V**. Buste nimbé de la Vierge Marie, priant, les deux mains à hauteur du ventre.
 Buste de face d'Alexis I^{er}, tenant le *labarum* de la main droite et le globe crucigère dans la main gauche.
Ae : 2,23 g – ↑↓ – 15 mm (fig. 7).
 Sear 1934 ; *DOC* 44.



Fig. 8

7. Comme ci-dessus.
Ae : 1,90 g – ↑↓ – 13/15 mm (fig. 8).
 Sear 1934 ; *DOC* 44.

Thibault CARDON – Deux monnaies noires inédites du xiv^e siècle : Born et Stein

LES MONNAIES NOIRES des Pays-Bas méridionaux se distinguent par la profusion des types et surtout des imitations. Les légendes, souvent seuls éléments permettant une identification fiable, sont la plupart du temps illisibles tant ces monnaies ont été frappées peu soigneusement. Rarement thésaurisées, elles sont pourtant très courantes comme en témoignent les abondantes découvertes sur les sites archéologiques médiévaux. Les deux types monétaires présentés dans cet article ont été reconnus exclusivement sur des monnaies de fouille. On notera que les attributions ne sont pas certaines, mais simplement très probables. Nous espérons que la découverte d'autres exemplaires permettra de préciser ou rectifier ces attributions. Les indices d'usure (U) sont donnés d'après le fascicule de *l'Inventaire Suisse des*

Trouvailles Monétaires^[1], et vont de U1 (pas usé) à U5 (fruste). Il en est de même pour les indices de corrosion (c).

Born, Valeran de Fauquemont (1356-78) – Quatre mites imitant celle de Namur (fig. 1)



A_V **†MON** (?) [...], un petit lion entouré des lettres **B V R N** disposées en croix

R_V **MON /** **⚡** / ___ / ___, croix longue cantonnée de trois tiercefeuilles

Billon noir, U2, C1. 0,56 g – 19 mm – ↑↙.

Cette monnaie a été découverte fortuitement à Voncq (Ardennes, France)^[2]. Son type est connu, il s'agit d'une imitation de la pièce de quatre mites frappée à Namur sous le comte Guillaume I^{er} (1337-1391)^[3]. Plusieurs variantes ont été référencées par Renier Chalon, suivant que les besants en cantonnement de la croix du revers sont disjoints ou assemblés pour former des tiercefeuilles^[4]. Ce type ne semble pas avoir été beaucoup imité. Cette monnaie est absente des ouvrages de références consultés, notamment celui de Paul Lucas consacré aux monnayages mosans^[5].

[1] S. FREY-KUPPER, O.F. DUBUIS & H. BREM, Usure et corrosion, Tables de référence pour la détermination de trouvailles monétaires, *Bulletin de l'Inventaire des Trouvailles Monétaires Suisses*, n° 2, 1995, supplément, 23 p.

[2] Collection particulière, n° 675.

[3] R. CHALON, *Recherche sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860, n° 141.

[4] *Idem*, n°s 140-142.

[5] P. LUCAS, *Monnaies seigneuriales mosanes*, Walcourt, 1982.

Les lettres du champ au droit permettent de l'attribuer avec une grande probabilité à l'atelier de Born, parfois inscrit **BVRN**^[6]. Valeran de Fauquemont, seigneur de Born (1356-1378), se distingue par une politique monétaire centrée sur l'imitation des monnayages voisins. L'ouvrage de Paul Lucas référence ainsi des imitations de monnaies noires namuroises et flamandes. L'attribution de cette imitation à Valeran de Fauquemont semble donc tout à fait plausible.

Stein, Arnold II (1311-55) ou III (1346-81) – Mite au A imitant la mite flamande, 1350-60 (fig. 2)



A_V [...] **ROL** [...] **Ē' S** [...] **N** (lecture incertaine), grand **A** majuscule

R_V **M (O ?)** [...] / [...] / [...] / **ENS**, croix longue coupant la légende

Billon noir, U1, C1. 0,34 g – 19 mm – ↑↘.

Cette monnaie a été reconnue pour la première fois à Aizier (Eure, France) lors des fouilles de la léproserie Saint-Thomas par le Groupe Archéologique du Val-de-Seine sous la responsabilité de Marie-Cécile Truc^[7]. Les monnaies isolées et le dépôt monétaire découverts sur ce site ont été étudiés dans le cadre d'un mémoire de *master* et partiellement publiés^[8]. Le prototype ne pose pas de pro-

[6] *Idem*, Born, n° 6.

[7] Il s'agit de la monnaie n° 196.04 provenant des abords de la chapelle de cette léproserie.

[8] Th. CARDON, *Les monnaies médiévales et modernes de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier (27) : Méthodes et résultats d'une approche archéologique*, Mémoire de *master* d'archéologie sous la direction de M. Bom-

lème, il s'agit de la mite frappée pour Louis de Nevers, comte de Flandre, en 1331-1346^[9]. Ce type monétaire a bénéficié d'un grand succès et de nombreuses imitations sont connues qui, soit reprennent fidèlement le figuré du droit, soit le remplacent par une autre lettre majuscule^[10]. Ainsi Guillaume I^{er} de Namur fera frapper des mites au **L**, au **G** et au **N**. Les bribes de légende retrouvée ainsi que la présence d'un **A** majuscule nous orientent vraisemblablement vers un Arnold de Stein, déjà connu pour une imitation fidèle de la mite de Flandre en question. Les légendes restituées doivent être proches de ceci :

A_V [+**AR**]NOL[O : O]E : S [TE]N

R_V M[O] / [NET] / [A ST] / ENS

Suite à cette identification, deux autres exemplaires ont pu être retrouvés. Le premier a été découvert lors des fouilles de la place Foch à Rouen (Seine-Maritime, France). Jens-Christian Moesgaard, chargé de l'étude numismatique, en a donné la description suivante : « imitation de mite, grand A ? légende illisible,

paire, EPHE (Paris), 2010. Th. CARDON, Le trésor d'Aizier (Eure) : étude archéo-numismatique d'un dépôt monétaire du xv^e siècle, *Trésors Monétaires* XXV, 2012, p. 387-445, pl. 47-59.

[9] O. Elsen, La monnaie des Comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires, *RBN*, 1995, p. 37-183, pl. IV-VII, pp. 60-61 et 75-76.

[10] Born : P. LUCAS, 1982, Born, n^{os} 11-14 ; Limburg : Th. DE LIMBURG-STIRUM, Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, *RBN*, 1896, pp. 265-290 et 414-432, pl. II-III, pl. VI-9 ; Namur : R. CHALON, 1860, n^{os} 136-138 et 143-147 ; Méraude : CHALON, 1860, n^o 169 ; Reckheim : LUCAS, 1982, Reckheim, n^{os} 9-14 et 20-21 ; Stein : LUCAS, Stein, n^o 2 ; Overijssel : VAN DER CHIJS, *De Munten van Nederland, van de vroegste tijden tot aan de Pacificatie van Gend*, 1851-1866, vol. 2, pl. II-28 ; Luxembourg : R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977, n^o 85.

croix longue »^[11]. Un second exemplaire, présentant une variété de légende, a enfin été retrouvé lors des fouilles de l'abbaye de Meymac en Corrèze^[12]. Malgré l'absence d'illustrations^[13], il semble bien s'agir de la même série, et la présence d'un A en début de légende de droit vient confirmer l'attribution à un Arnold. Jean Duplessy en donne la description suivante dans la publication :

n^o 51, féodale indéterminée

A_V +**A** ////S°////**ES**, grand **A** dans le champ. Les **A** sont sommés d'une barre

R_V //////////////, croix coupant la légende

Les lieux de découverte de ces trois mites, loin de leur centre émetteur, peuvent susciter l'étonnement. Comme nous l'avons récemment suggéré, il faut sans doute admettre qu'il s'agit là de séries monétaires frappées spécialement pour l'exportation^[14].

[11] Il s'agit du n^o 10235.1. Je remercie Jens-Christian Moesgaard de m'avoir communiqué ces informations.

[12] J. DUPLESSY, Les monnaies des fouilles de l'abbaye de Meymac, *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1981, vol. 2, Limoges, 1982, p. 120-128.

[13] Cette monnaie n'a malheureusement pas pu être retrouvée dans le fonds du musée de l'abbaye. Je remercie Claire Termanini, membre de l'association *Fondation Marius Vazeilles* chargée du musée de l'abbaye, d'avoir fait cette recherche pour moi.

[14] Th. CARDON, La diffusion du petit numéraire namurois en France, milieu du xiv^e-début du xv^e siècle, dans J. TOUSSAINT (dir.), *Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur*, Namur, 2012, p. 179-193 ; Th. CARDON, Les petites monnaies étrangères en Normandie aux xiv^e-xv^e siècles : provenances, modalités d'introduction et circulation, dans P.-M. GUIHARD & J. CHAMEROY (dir.), *La Normandie dans l'Europe du Nord-Ouest. Circulation monétaire et réseaux d'échange de la fin de l'Indépendance gauloise à la fin du Moyen Âge*, Tables rondes du Craham, n^o 8, Caen, 2012, p. 207-228.

Hannes LOWAGIE* - Une monnaie curieuse : le demi-gros au cavalier, frappé à Vieux-Genappe (début XIV^e siècle)

EN 2013, L'EXPERT J. ELSÉN a vendu dans son catalogue 118 un « demi-gros au cavalier (*pillewille*) » qui aurait été frappé à Genappe au début du XIV^e siècle^[1]. Comme nous n'avons pas beaucoup de renseignements concernant cet atelier monétaire, le présent article voudrait approfondir les origines de ce monnayage éphémère.

Quelles monnaies a-t-on frappées à Genappe et quand ? Pourquoi un atelier a-t-il été momentanément transféré à Genappe et où était-il situé ?

O. Elsen, l'auteur de la description dans le catalogue de la vente, commence la notice par : « Il s'agit de la seule monnaie portant le nom de l'atelier de Genappe ». Mais est-ce bien le cas ? D'anciens ouvrages qui commentent les monnaies mérovingiennes de nos régions mentionnent un atelier monétaire dans cette localité brabançonne. Deux types de *tremisses* sont attestés, avec la mention **AGENAPPIO**, toponyme qui fut identifié, notamment par A. de Belfort, comme étant Genappe^[2]. Une étude publiée voici 30 ans a cependant démontré qu'il ne fallait pas lire **AGENAPPIO** mais bien **ASENAPPIO**^[3]. Cette nouvelle lecture renvoie à une commune du département français du Nord, Annappes, et non pas à Genappe^[4]. Dans tous les cas, une monnaie a été effectivement émise pen-

dant une courte période dans ce bourg brabançon. Nous voudrions évoquer ici les circonstances de sa frappe.

Le numismate belge R. Chalon (1802-1889) fut le premier à faire mention de cette monnaie. Dès 1863, dans un article intitulé *Curiosités numismatiques*, il commentait une pièce en argent (fig. 1) qui aurait été frappée à Genappe, portant la légende de revers **† MONETA : DICTA : DE GENEPILA**.



Fig. 1 - Demi-gros frappé à Genappe (d'après CHALON 1863, pl. XV, n° 3)

Cette pièce, qui faisait alors partie de la collection de L. De Coster, co-fondateur de la Société Royale de Numismatique de Belgique^[5], se trouve désormais dans la collection du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale de Belgique, mais elle figure également dans l'ouvrage sur les monnaies brabançonnnes d'Alph. de Witte (fig. 2)^[6].



Fig. 2 - Demi-gros frappé à Genappe (d'apr. DE WITTE 1894, tome 1, pl. XII, n° 309)

Cinq pièces du même type sont actuellement recensées. Après la description par R. Chalon de la pièce de la collection

* Docteur en histoire, Cabinet des Médailles - Bibliothèque royale de Belgique.
@ : Hannes.Lowagie@kbr.be
Traduit par Anne DAVIN et Ann KELDERS (moyen-néerlandais).

[1] ELSÉN 2013, lot 725.

[2] DE BELFORT 1892, I, p. 11-12. L'atelier de Genappe est aussi mentionné dans ENGEL & SERRURE, 1891-1905, p. 119.

[3] VANHOUDT 1982, p. 142-143.

[4] HUISMAN & VAN LAERE 1991, p. 95-99.

[5] CHALON 1863, p. 295-296.

[6] DE WITTE 1894, I, p. 102, n° 309, pl. XII.

L. De Coster, une deuxième pièce du même type est décrite par J. Duplessy en 1968^[7]. Cet exemplaire est de meilleure qualité que le précédent, d'une masse et d'un aloi entrant plus dans les normes. En 2005, P. Crinon décrit un troisième exemplaire dans un article sur les divers « baudekin à la lance » et leurs imitations^[8]. Plus récemment, deux exemplaires ont été proposés à la vente. Le quatrième a été vendu par J. Elsen en 2013. De toutes les pièces connues, celle-ci est, par sa qualité, la mieux conservée de cette émission de Genappe^[9]. La cinquième apparaît la même année dans un catalogue de la firme allemande Fr.-R. Künker^[10].

Sur la pièce conservée au Cabinet des Médailles de Bruxelles et décrite par R. Chalon et Alph. de Witte figure, dans la légende externe du revers, **GENEPIA** pour Genappe. La lettre **M** présente un manque de lisibilité. Elle n'est pas tracée comme un **M**, mais pas non plus comme un **N** classique. Il s'agit en fait de deux traits verticaux (**II**), fort différents du **N** de **MONETA**. J. van Heesch et H. Vanhoudt sont tous deux d'avis qu'il convient de lire plutôt un **M**. Pour sa part, O. Elsen écrit **GENEPIA** dans sa description mais, ici aussi, il nous faut plutôt lire **GENEPIA**^[11]. En raison de la présence d'un **M** au lieu d'un **N**, certains chercheurs préfèrent penser que la pièce provient de Jemappes, en Hainaut, mais c'est bel et bien une monnaie de Genappe. Une variante de la légende est attestée sur les monnaies décrites par J. Du-

plexy et P. Crinon, qui présentent en effet un **GENEPIA** bien clair^[12].

Une autre variation apparaît dans la légende du droit. On y lit souvent **BRA/BANTIA**, mais le premier **A** manque sur l'exemplaire de Bruxelles ainsi que sur celui vendu chez J. Elsen. Il semble bien, par contre, qu'un **A** apparaisse sur les exemplaires décrits par J. Duplessy et P. Crinon.

En outre, ce dernier décrit une variante comprenant un point entre **IOHANNES** et **DVX**^[13]. Ceci implique que l'on puisse distinguer au moins trois types différents et non pas deux comme le proposait P. Crinon^[14].



Fig. 3



Fig. 4

Variante 1 (sans **A** dans **BRABANTIE** – avec **II** pour **M**)

A_V + IOHANN / ES DVX BR / BANTIE

Cavalier galopant vers la gauche, tenant un étendard.

[7] DUPLESSY 1968, p. 105-106, n° 2.

[8] CRINON 2005, p. 158-159, pl. IX, n° 13.

[9] ELSÉN 2013, lot 725.

[10] KÜNKER 2013, lot 3370.

[11] Le **M** est représenté avec deux traits verticaux et trois traits obliques inclinés. Du reste, il mentionne aussi dans la légende **CRVCIX** là où ce doit être clairement **CRVCIS**. Voir ELSÉN 2013, lot 725.

[12] Voir les deux exemplaires représentés dans CRINON 2005, p. 158-159, pl. IX, n°s 12-13.

[13] CRINON 2005, p. 158-159.

[14] *Ibid.*, p. 158.

Rv **+ MONETA: DICTA: DE
GENEPIA**

Croix. Légende intérieure: **+
SIGNVM ARVAIS**

1,42 g Cabinet des Médailles, Bruxelles :
CHALON 1863, p. 295-296, pl. XV,
n° 3 ; DE WITTE, p. 102, n° 309,
pl. XII (fig. 3)

2,00 g ELSÉN 2013, lot 725 (fig. 4).



Fig. 5



Fig. 6

Variante 2 (avec A dans BRABANTIE –
avec N)

Av **+ IOHANN / ES DVX BRA /
BANTIE**

Cavalier galopant vers la gauche,
tenant un étendard.

Rv **+ MONETA: DICTA: DE:
GENEPIA**

Croix. Légende intérieure: **+
SIGNVM ARVAIS**

1,94 g DUPLESSY 1968, p. 105, n° 2 ; CRI-
NON 2005, p. 158, n° 12, pl. IX
(fig. 5)

? KÜNKER 2013, lot 3370 (pas de
poids mentionné) (fig. 6).



Fig. 7

Variante 3 (avec ponctuation – avec A
dans BRABANTIE – avec N)

Av **+ IOHANN / ES DVX BRA /
BANTIE**

Cavalier galopant vers la gauche,
tenant un étendard.

Rv **+ MONETA: DICTA: DE:
GENEPIA**

Croix. Légende intérieure: **+
SIGNVM ARVAIS**

1,98 g CRINON 2005, p. 158, n° 13, pl. IX
(fig. 7).

Depuis la publication de R. Chalon jus-
qu'à aujourd'hui, la discussion porte
sur : quand, en quelle année la monnaie
a-t-elle été frappée, et pourquoi précisé-
ment à Genappe ?

D'après R. Chalon, la monnaie a été
émise à l'époque du duc de Brabant
Jean I^{er} (1267-1294). Alph. de Witte ar-
rive à une tout autre conclusion sur la
base d'une comparaison avec les autres
types de demi-gros (appelés aussi *bau-
dekens*). Il existe deux types de demi-
gros brabançons au cavalier. Sur l'un, le
cavalier tient une épée, sur l'autre une
lance. Le type à l'épée est plus ancien^[15]
tandis que celui à la lance date de la
première moitié du XIV^e siècle. Comme
sur la pièce de Genappe, où le cavalier
tient une lance, Alph. de Witte considère
que la monnaie a été frappée à l'époque
de Jean II de Brabant (1294-1312)^[16]. Il

[15] Le type à l'épée fut introduit en Hainaut
sous Marguerite de Constantinople (1244-
1280). Voir CRINON 2005, p. 119.

[16] DE WITTE 1894, p. 102.

était contemporain du comte de Hainaut Jean II (1280-1304) qui, le premier, fit frapper, aux environs de 1301/02^[17], des demi-gros hennuyers à la lance. Onze ans plus tard, par ordonnance du 15 octobre 1312^[18], le comte Guillaume I^{er} de Hainaut (1304-1337) fit supprimer la monnaie. Cette pièce de Genappe étant une imitation des demi-gros hennuyers, elle n'a pu être frappée qu'après 1301 et avant 1312, donc sous le règne de Jean II de Brabant. Alph. de Witte corrige ici R. Chalon. Reste à savoir s'il est possible de dater de manière plus précise cette émission monétaire.

J. Duplessy suggère que la monnaie a pu être frappée en 1306, année où les artisans bruxellois se révoltèrent contre le duc de Brabant. Pendant cette période, ce dernier ne pouvait peut-être plus faire usage de son atelier monétaire de Bruxelles et l'aurait transféré temporairement à Genappe^[19]. P. Crinon pense qu'en réalité la frappe de Genappe est une imitation de la première émission hennuyère dite *pillewille*, c'est-à-dire un *baudekin* avec la représentation du comte Guillaume I^{er} de Hainaut à la lance, qui date de 1309/10. Selon lui, cette frappe aurait eu lieu à Genappe au cours de la même période^[20]. Cette thèse semble la plus plausible.

Dans l'état des connaissances actuelles, aucune source écrite conservée (charte ou chronique) ne peut nous donner des informations directes sur la cause et les circonstances de la frappe de monnaies à Genappe. Pourtant il est intéressant d'approfondir le sujet. J. Duplessy sug-

gère que le duc frappait monnaie à Genappe afin de pouvoir payer la campagne contre les insurgés bruxellois. Si l'on admet la datation postérieure de P. Crinon suivant laquelle la frappe a donc eu lieu après la révolte, il faut alors suivre son idée : le duc n'osait pas frapper dans des villes principales comme Bruxelles et Anvers, une monnaie de moindre valeur comme celle de Genappe (masse affaiblie, aloi plus bas et qualité inférieure). Les citoyens voulaient notamment une monnaie plus forte et stable, qui favorise le commerce. En déplaçant temporairement son atelier monétaire à Genappe, le duc de Brabant pouvait ainsi frapper, loin des villes, une monnaie de valeur inférieure. L'avantage financier de cette pratique pour le duc est indéniable. Réduire l'aloï et la masse de la monnaie permettait de fabriquer un plus grand nombre de pièces avec une même quantité d'argent.

Reste enfin à savoir en quel endroit de Genappe la monnaie en question était frappée. R. Chalon se pose déjà la question et conclut que l'atelier se trouvait dans le château^[21]. Fait surprenant, durant les années 1309 et 1310, le château de Genappe servit de refuge aux Juifs, poursuivis par une troupe itinérante de prétendus croisés qui les attaquaient et les spoliaient au nom de Jésus. Le duc Jean étendit sa protection sur les Juifs, importants pour sa politique financière grâce à leurs prêts et leurs impôts. Les croisés autoproclamés les poursuivirent jusqu'au château où ils furent repoussés par les troupes du duc, et se rendirent ensuite chez Clément V (1305-1314), pape en Avignon, qui condamna leurs actes^[22]. Le chroniqueur brabançon bien connu Jan van Boendale mentionne ce passage à Genappe dans ses *Brabantsche Yeesten* :

[17] DUPLESSY 1968, p. 106. La lance aurait remplacé l'épée pour signifier de manière claire qu'il s'agit d'une autre monnaie, à savoir de masse et d'aloï moindres. Voir CRINON 2005, p. 10.

[18] CRINON 2005, p. 134-135.

[19] DUPLESSY 1968, p. 106.

[20] CRINON 2005, p. 128-132.

[21] Concernant le château : BRAIVE 2009 ; LE-CAT 2009.

[22] COLLIN DE PLANCY 1835, III, p. 20-23.

Genrethande volckijn dat las
 hem selven ute alle stade
 ende worden alsoe beraden
 dat si winnen wouden theilich graf
 [...]
 oec sloeghen si die joden doot
 onder wegghen, waer si se vonden,
 soe dat die hertoghje, tien stonden,
 te Genapie leende den casteel
 den joden een groot deel,
 om dat si hem daer in souden
 legghen dat volc welf onthouden
 dat domme volc, al ombestiert,
 viel daer voren al onghewiert
 ende wouden dien casteel winnen
 ende verslaen dier waren binnen [23]

Traduction :

*Une certaine espèce de gens se réunirent
 venant de tous les lieux
 et ils étaient conseillés de telle façon
 qu'ils voulurent gagner le Saint Sépulcre
 [...]*

*Ils tuaient aussi les juifs
 en cours de route, là où ils les trouvaient,
 si bien que le duc à ce moment-là
 prêta à Genappe une grande partie du
 château
 aux juifs, pour qu'ils puissent s'y réfugier
 contre ces gens.*

*Ce peuple stupide, entièrement effréné,
 y mit le siège sans tarder
 et voulut conquérir ce château
 et vaincre ceux qui se trouvaient à l'inté-
 rieur.*

Se pose légitimement la question du lien entre le séjour des Juifs au château de Genappe et la frappe de la monnaie qui aurait eu lieu précisément la même année. Se peut-il qu'en échange de la protection du duc, les Juifs l'aient aidé à frapper monnaie, de sorte qu'il bénéficie de moyens financiers supplémentaires ? En tant qu'experts financiers, ils

[23] WILLEMS 1839, livre v, p. 434, vers 564-567 et 578-588. Le passage va jusqu'au vers 620.

possédaient un savoir-faire important dans toutes ces techniques. D. Kusman les qualifie même de « prêteurs professionnels » [24]. À côté des Juifs, les banquiers lombards occupaient également une place importante à Genappe [25]. Il semble toutefois que les Juifs ne se soient jamais vraiment occupés de frappe de monnaie dans les Pays-Bas, principalement en raison de considérations religieuses spécifiques au Moyen Âge chrétien. Cette hypothèse reste improbable et demanderait à être étayée par une vaste étude prosopographique de tous les personnages impliqués dans la frappe de monnaie dans les villes brabançonnaises : Anvers, Bruxelles, Louvain et Maastricht. Les études prouvent bien, par exemple, que d'autres grands bailleurs de fonds ducaux, comme les marchands italiens, ont pu prendre une part importante dans cette activité [26] ou même devenir argentiers [27].

Bibliographie

BRAIVE 2009 = G. BRAIVE, *Genappe et son château*, Genappe.

CHALON 1863 = R. CHALON, *Curiosités numismatiques. Monnaies, méreaux et jetons rares ou inédits*, *RBN XIX*, p. 293-317.

COLLIN DE PLANCY 1835 = J. COLLIN DE PLANCY, *Fastes militaires des Belges, ou histoire des guerres, sièges, conquêtes, expéditions et faits d'armes qui ont illustré la Belgique*, Bruxelles.

CRINON 2005 = P. CRINON, *Le « baudekin à la lance » de Hainaut (1302-1312) et ses imitations*, *RBN CLI*, p. 119-216.

DE BELFORT 1892 = A. DE BELFORT, *Descrip-*

[24] Étude approfondie sur le rôle des Juifs dans le système financier du Brabant dans KUSMAN 2013, p. 47-54.

[25] KUSMAN 2013, p. 238, note 28.

[26] Voir chapitres 5 et 6 de TANGELDER 1955.

[27] L'Italien Falcon da Lampaggio était par exemple argentier de Flandres (1326-1331 et 1335-1338), de Hainaut (1328-1347) et d'Anvers (1338). Voir VAN BEEK 1999, p. 269-279 & 1991-2002, p. 48.

tion générale des monnaies mérovingiennes, Paris.

DE WITTE 1894 = Alph. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, Anvers.

DUPLESSY 1968 = J. DUPLESSY, Le demi-gros au cavalier de Genappe, de Jean II, duc de Brabant, *BCEN* 5/4, p. 105-106.

ELSEN 2013 = J. Elsen, *Vente* 118, 14/IX/2013, Bruxelles.

ENGEL & SERRURE 1891-1905 = A. ENGEL & R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, Paris.

HUISMAN & VAN LAERE 1991 = J.A. HUISMAN & R. VAN LAERE, L'atelier monétaire mérovingien d'Asenappio, *RBN* CXXXVIII, p. 95-99.

KÜNKER 2013 = Fritz-Rudolf Künker, *Auktion* 237. *Gold- und Silbermünzen aus der Sammlung Friedrich Popken. Münzen und Medaillen aus Mittelalter und Neuzeit*, Osnabrück, 8-9/X/2013.

KUSMAN 2013 = D. KUSMAN, *Usuriers publics et banquiers du Prince : Le rôle économique des financiers piémontais dans les villes du duché de Brabant (XIII^e-XIV^e siècle)* (*Studies in European urban history* 28), Turnhout.

LECAT 2009 = R. LECAT, Aux origines de Genappe et de son château, *Le Lothier roman* 16/1, p. 1-27.

TANGELDER 1955 = F.B.M. TANGELDER, *Muntheer en muntmeester. Een studie over het Berghese muntprivilege in de tweede helft der zestiende eeuw*, Arnhem.

VAN BEEK 1991-2002 = B. VAN BEEK (ed.), De Noord- en Zuid-Nederlandse muntmeesters, annexe à *Encyclopedie van munten en bankbiljetten*, Diegem.

VAN BEEK 1999 = B. VAN BEEK, Groot, goud en de Italiaanse muntmeesters in Brabant en Vlaanderen, *De Beeldenaar*, 23/6, p. 269-279.

VANHOUDT 1982 = H. VANHOUDT, De Merovingische munten in het Penningkabinet van de Koninklijke Bibliotheek te Brussel. Een katalogus van de verzameling, *RBN* CXXVIII, p. 142-143.

WILLEMS 1839 = J.F. WILLEMS (ed.), *Les gestes des ducs de Brabant, par Jean de Klerk, d'Anvers. De Brabantsche Yeesten*, Bruxelles.

RECENSIONS

A. CAVAGNA, *Provincia dacica i conî. Con una prefazione di Adriano Savio*, Milano, 2012 (*Collana di Numismatica e scienze affini*, 7), 8°, 286 p. dont XLIX pl.

ENTRE 246/7 ET 255/6, UN ATELIER INCERTAIN (*Apulum* ?) de la province de Dacie a produit des séries de sesterces, *dupondii* et *asses*, ainsi que quelques médailles, à légende latine, au nom des différents règnes s'étalant de Philippe I à Valérien I^{er}/Gallien. Le droit présente systématiquement l'effigie d'un membre de la famille impériale, tandis que les revers montrent la personnification de la *provincia Dacia* ou celle de *Pax*, associée à la légende *PROVINCIA DACIA*. L'exergue porte systématiquement une date précédée de AN, allant de I à X, témoignant d'une ère débutant sans doute au moment de la (re)création de la colonie.

La présente étude repose sur l'analyse caractérisque de 876 sesterces, 2 médailles, 99 *dupondii* et 29 *asses*.

Les trois premiers chapitres sont consacrés au classement des coins, dont le catalogue complet figure dans la partie II. La production semble avoir été abondante : on relève en effet 90 coins de droit et 310 coins de revers pour le sesterce, 15 droits et 20 revers pour le *dupondius*, et 7 paires de coins pour l'*as*.

Le chapitre 4 (les revers) analyse l'iconographie du monnayage de la province. Aux cinq types mis en évidence dès 1898 par B. Pick (*Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*), l'a. préfère une division en quatre types (A à D), avec de nombreuses variantes. Nous verrons ci-dessous que nous pouvons désormais ajouter une cinquième image monétaire, jusqu'ici inconnue.

Les 5^{ème} et 6^{ème} chapitres concernent à la fois l'analyse des titulatures et la datation des revers. S'y ajoute une approche historique des événements qui se sont déroulés

au cours de la décennie 246-256. Le chapitre 7 est consacré à la métrologie. La diminution de la masse des *dupondii* et des *asses* est peu sensible. En revanche, le sesterce connaît une nette réduction, datable du règne de Trébonien Galle et Volusien, où il passe de 13,20 à 9,77 g (145 ex.), valeur qui se maintient jusqu'à la fin de la production (an X : 8,64 g pour 27 ex.).

La circulation de ce numéraire est étudiée dans le chapitre 8. La zone de diffusion couvre la Dacie, la Dacie supérieure et les Pannonies supérieure et inférieure. Toutefois, les sesterces émis au cours des années I et II, sous Philippe, sont originaires exclusivement de la Dacie alors que les exemplaires plus tardifs viennent essentiellement des autres provinces citées plus haut.

Le dernier chapitre est consacré à la reconstruction des émissions monétaires de la province de Dacie. Différents aspects sont abordés, par exemple les raisons de la création d'un atelier, les relations possibles avec le monnayage de *Viminacium*, qui constitue le grand centre régional à l'époque, et les phases de production les plus intenses. Celles-ci se concentrent au cours des années I à III, puis pendant l'an V. A. Cavagna termine par l'examen des phases de déclin menant à la fermeture de l'atelier.

Un catalogue détaillé (classement par coins) est accompagné de 49 planches photographiques qui permettent assez aisément d'identifier les coins.

Nous profitons de l'occasion pour publier neuf bronzes de la *Provincia Dacia* faisant partie de notre collection, et un dixième appartenant au médailleur de J.-Cl. Thiry. Si la plupart des exemplaires sont issus de coins répertoriés par A. Cavagna, ce petit ensemble d'origine variée – il ne s'agit en aucun cas d'un dépôt – apporte trois exemplaires d'un type monétaire nouveau daté de la dernière année de production de l'atelier, à savoir l'an X. Il s'agit d'une *Pax* (?) tenant un rameau et une palme longue. L'année X est documentée par 27

sesterces seulement. L'adjonction de 4 pièces supplémentaires pour cette seule année montre la possibilité de découvertes nouvelles lorsque le corpus se sera développé au gré des trouvailles.



1. Valérien I, an VI, \mathcal{D}_{86} / \mathcal{R}_{294}
IMP[PLIC]IVALERIANVSVC
Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.
PROVI/N/CIADACIA -/-/ANVI
Type B3.
Ae : 5,21 g – \uparrow – 24,0 mm.
Inv. 98/348, tr. en Roumanie.



2. Valérien I, an VIII, \mathcal{D}_{87} / \mathcal{R}_{296}
IMPPLICVALERIANOAVG
Même buste que ci-dessus.
PROVIN/[CIADACIA] -/-/ANVIII
Type D3.
Ae : 7,22 g – \uparrow – 25,0 mm.
Inv. 2003/1010, ex *Emporium* 49, 22-23/V/2003, n° 620.



3. Valérien I, an VIII, \mathcal{D}_{87} / \mathcal{R}_{297}
[IM]PPLICVALERIANO[AVG]
Même coin de droit que ci-dessus.
PROVIN/CIADACI[A] -/-/ANVIII
Type D3.
Ae : 8,04 g – \uparrow – 24,3 mm.
Inv. 2002/1335. Ex *Emporium* 48, 20-21/XI/2002, n° 398.



4. Valérien I, an VIII, Φ_{87} | \mathcal{R} nouveau
 IMPPLICVALERIANOAVG
 Même coin de droit que ci-dessus.
 PROVIN/CIADACIA -/-/ANVIII, peut-
 être un trait au-dessus du VIII
 Type D3.
 Ae : 11,49 g - \uparrow - 25,2 mm.
 Inv. 2007/545. Ex *Emporium* 2007, n° 717.



5. Gallien, an VIII, Φ_{90} | \mathcal{R}_{295}
 IMPGALLIENVSPIVAVC
 Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de face.
 PROVI/N/CIADACIA -/-/[A]NVIII
 Type B3.
 Ae : 8,56 g - \uparrow - 24,3 mm.
 Inv. 2010/155.



6. Gallien, an X, Φ_{90} | \mathcal{R}_{307}
 Même coin de droit que cat. n° 5.
 PROVIN/[IA]DACY (sic!) -/-/ANX
 Type B3.
 Ae : 9,29 g - \uparrow - 25,5 mm.
 Inv. 2004/608. Ex *Emporium* 51, 13-14/V/2004,
 n° 655.



7. Gallien, an X, Φ_{90} | \mathcal{R} nouveau.
 Même coin de droit que cat. n° 5.

PROVIN/[CI]A/DACI -/-/AN·X
 Personnification féminine debout de face, la
 tête à dr., tenant un rameau vertical et une
 longue palme incurvée.
 Ae : 9,78 g - \uparrow - 24,0 mm.
 Inv. 2009/249. Ex *Emporium* 62, 12-13/XI/
 2009, n° 793.
 Ce type iconographique n'est pas attesté dans
 le monnayage de la *Provincia Dacia*.



8. Gallien, an X, Φ_{90} | \mathcal{R} nouveau, identique au
 n° 7.
 Même coin de droit que cat. n° 5.
]VIN/CI/A/[DA]CI -/-/[AN·X]
 Même coin de revers que cat. n° 7.
 Ae : 10,00 g - \uparrow - 25,1 mm.
 Inv. 2007/340.



9. Gallien, an X, Φ_{90} | \mathcal{R} nouveau, identique au
 n° 7.
 Même coin de dr. que cat. n° 5.
 PROVIN/CI/A/DACI -/-/AN·X
 Même coin de revers que cat. n° 7.
 Ae : 9,35 g - \uparrow - 24,3 mm.
 Inv. 2007/544. Ex *Emporium* 2007, n° 732.



10. Valérien I, an VIII, Φ_{86} | \mathcal{R}_{295}
 IMPPLICIVALERIANVSAC
 Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.
 PROVI/N/CIADACIA -/-/ANVIII
 Type B3.
 Ae : 11,52 g - \uparrow - 27,6 × 25,5 mm.
 Coll. J.-Cl. Thiry.

Jean-Marc DOYEN

M. BOSSERT, J.-D. DEMAREZ, O. PUTELAT, L. BRAILLARD *et al.*, *Le mausolée gallo-romain de La Communance à Delémont. Études géologique, archéologique et archéozoologique – La sculpture figurée*, Office de la Culture et Société Jurassienne d'Émulation, Porrentruy, 2011, 200 p., 89 fig., 48 pl. (Cahier d'archéologie jurassienne 32)

SUITE AUX CAMPAGNES DE FOUILLES menées entre 1996 et 1999 à Delémont, lieu-dit *La Communance* (Jura suisse) dans le cadre de la construction de l'autoroute A16 (Transjurane), les archéologues mirent au jour les restes d'un important mausolée funéraire établi le long d'une voie antique ainsi que les traces d'un habitat ou abri temporaire, probablement celui des artisans qui construisirent le mausolée. Fruit d'un travail pluridisciplinaire, l'ouvrage est conçu en deux parties. La première, en langue française, comprend en une soixantaine de pages l'étude géologique, archéologique et archéozoologique du site. La seconde partie, en langue allemande, étudie les restes de sculpture figurée et constitue la partie la plus importante. La partie numismatique comprend très exactement ... trois monnaies, trois *asses* fort usés dont deux ne peuvent être identifiés avec certitude (Nerva, Trajan, Hadrien ?). Le troisième est incontestablement attribué à Trajan. Ces monnaies ne donnent bien sûr aucune indication chronologique, laquelle est établie sur la base de la céramique sigillée provenant des ateliers de Banassac (Lozère) et de l'Est de la Gaule. Si l'activité de l'atelier de Banassac se situe vers 110-150 AD, la présence d'un décor de Rheinzabern attribué à Reginus I et Ianuarius II permet de situer la construction du mausolée dans un court laps de temps vers 150-160 AD. On l'aura compris, l'ouvrage, au demeurant soigné, intéressera d'avantage l'archéologue, l'archéozoologue ou le céramologue que le numismate.

LUC SEVERS

S. BANI, M. BENCI & A. VANNI, *I medaglioni Romani del Monetiere del Museo Archeologico Nazionale di firenze. Vol. I*, firenze, Ministero per i Beni e le Attività Culturali – Soprintendenza per i Beni Archeologici della Toscana – Studio numismatico "Monetae & Tinia Numismatica", s.d., 192 p., A4, cartonné.

S. BANI, M. BENCI & A. VANNI, *I medaglioni Provinciali e i contornati Romani nelle raccolte del Monetiere del Museo Archeologico Nazionale di firenze. Vol. II*, firenze, Ministero per i Beni e le Attività Culturali – Soprintendenza per i Beni Archeologici della Toscana – Studio numismatico "Monetae & Tinia Numismatica", s.d., 171 p., A4, cartonné.

AVEC ROME, PARIS ET LONDRES, LA COLLECTION du *Museo Archeologico Nazionale* de florence conserve l'une des plus importantes séries de médaillons antiques. Le médaillier a été constitué très anciennement, comme le rappelle F. Catalli dans son introduction. Le plus vieil inventaire date en effet du règne de Laurent le Magnifique (1449-1492) ; il comporte déjà 2.330 monnaies et médailles. Sous la famille des Médicis, au XVII^e s., la collection s'accroît considérablement, pour atteindre plus de 100.000 exemplaires au XVIII^e s.

Le catalogue, réparti sur deux volumes, comporte 241 médaillons impériaux, principalement de bronze comme il se doit pour ces grands multiples à usage essentiellement cérémoniel. Mais quelques exceptions notables méritent d'être relevées. En effet, y figurent des multiples d'or de Gallien (n° 114), de Dioclétien et Maximien Hercule (n° 154), de Constant I (n° 228) et de Constantin I (n° 214), auxquels s'ajoutent même un certain nombre d'exemplaires de billon.

D'une manière générale, la distinction entre « monnaie » et « médaillon » véritable n'est pas toujours aisée à établir car l'absence de la marque de contrôle sénatorial SC n'est pas systématiquement probante. D'autant que celle-ci peut avoir été

volontairement effacée par des marchands peu scrupuleux. C'est à notre avis le cas des sesterces de Néron (n° 229) et d'Hadrien (n° 230) qui pèsent respectivement 26,12 et 23,99 g, c'est-à-dire la masse du sesterce « normal ». En revanche le premier exemplaire catalogué dans le volume I, lui aussi au nom de Néron et le plus ancien de la collection quant à sa date de frappe, montre la difficulté du partage entre production sénatoriale et impériale. S'il appartient bel et bien à un type fréquent en tant que sesterce, à savoir le *DECVRSIO S/C* (type *RIC* 165 : Rome, 64 apr. J.-C.), il est frappé sur un remarquable flan de bronze pesant 55,60 g, soit exactement le double de la masse du sesterce.

Si nous examinons les règnes représentés, nous pouvons dresser un tableau montrant les périodes les plus fastes dans la production car il semble assuré que la collection florentine est un assez fidèle reflet des émissions de médaillons impériaux :

Néron	2	Philippe I*	10	Probus	9
Hadrien	6	Dèce*	1	Carus*	5
Antonin*	20	Trébonien Galle*	5	Dioclétien	10
Marc Aurèle	21	Valérien/Gallien	9	Maximien Hercule	3
Commode	31	Gallien*	11	Galère	3
Septime Sévère	3	Postume	1	Constantin I*	42
Caracalla	1	Claude II	4	Magnence	7
Sévère Alexandre	8	Aurélien	1	Julien	2
Maximin I	1	Tacite	2	Jovien	1
Gordien III	10	Florien	6	Valentinien I*	2

* Et famille

Cet inventaire comprend également les pseudo-médailles, comme les *asses* frappés sur des flans excédentaires ou à iconographie exceptionnelle, par exemple pour Gordien III (n° 215), florien (n° 218), Aurélien (n° 221) ou Valérien et Gallien (n° 227). Le sesterce de Valérien I^{er} (n° 219) fait usage d'un flan large mais il s'agit d'une pièce entrant sans difficulté dans la production courante de l'époque.

Quelques corrections doivent être apportées : le n° 216, attribué à Philippe I et Otacilia Severa, est un médaillon de Gallien et Salonine. Le coin de revers est le même que le n° 222. Ce dernier, erronément attribué à Philippe I et II, présente Gallien (à g.) et Valérien I^{er} (à dr.). Cet exemplaire est du reste issu du même coin de droit que le n° 227, correctement attribué !

La collection de Florence comprend quelques pièces majeures, souvent illustrées : le médaillon de Gordien III montrant le Colisée au revers (n° 84), ou le multiple de Marc Aurèle intégré dans un lourd cerclage et pesant 132,90 g !

On regrettera l'absence totale de données archéologiques : aucune de ces pièces ne semble avoir de provenance.

On trouve dans le volume II le catalogue de 67 médaillons provinciaux. Là aussi, une répartition par province nous semble assez révélatrice des zones privilégiant l'émission de ces multiples :

Thrace	12	Phrygie	3
Bithynie	3	Pisidie	1
Mysie	10	Cilicie	7
Lesbos	2	Cappadoce	1
Ionie	1	Lybie	1
Lydie	7	Non ident.	3
Carie	4	Homonoia	12

On trouvera, aux p. 78-100 un répertoire des types iconographiques utilisés sur ces médaillons orientaux à légendes grecques. Il est richement illustré de représentations de sculptures, mosaïques, céramiques ou objets en métal.

La collection florentine conserve un ensemble considérable de médaillons contorniates, pas moins de 94 exemplaires souvent fort bien conservés. Cette production tardive (IV^e et surtout V^e s.) était essentiellement destinée à servir de présent dans les grandes familles patriciennes païennes de la Rome tardive.

On notera la qualité de la production de ces deux beaux livres : photographies en couleurs d'excellente qualité, reproduites à la grandeur réelle, alternant avec de très nombreux agrandissements des exemplaires les plus remarquables. Seul le volume 1 comprend un index, limité aux titulatures et légendes de revers. Étant donné le nombre considérable de types anépigraphes, un index des thèmes iconographique aurait été fort utile.

Jean-Marc DOYEN

Aimé HAECK, *Middeleeuwse munten van de vroegere Belgische vorstendommen en heerlijkheden in vondsten (751-1433)* – Les monnaies médiévales des anciennes principautés et seigneuries belges dans les trouvailles (751-1433), Dilbeek, chez l'auteur, 2012, A4, 201 p. Prix : € 28

AIMÉ HAECK NOUS A OFFERT, CES DERNIÈRES ANNÉES, deux volumes consacrés aux trésors monétaires médiévaux découverts sur le territoire de la Belgique actuelle (*Middeleeuwse muntschatten gevonden in België. Trésors médiévaux découverts en Belgique (750-1433)*, Bruxelles, 1996 = TCEN 13). Il s'est ensuite penché sur la problématique des monnaies médiévales trouvées isolément, toujours dans la même zone géographique (*Middeleeuwse muntschatten gevonden in België. Trésors médiévaux découverts en Belgique (750-1433), Aanvulling – Supplément – Ergänzung*, Bruxelles, 2010 = TCEN 15). Restait à traiter les découvertes effectuées à l'extérieur du territoire en question. C'est désormais chose faite puisque la nouvelle étude vient parachever ce corpus. Il s'agit cette fois d'un répertoire des monnaies des principautés et seigneuries ressortissant aux Pays-Bas méridionaux, à savoir la Belgique actuelle ainsi que des parties du nord de la France et du Lim-

bourg néerlandais. S'y ajoutent bien entendu la principauté de Liège et le comté puis duché de Luxembourg. Cet inventaire se fonde sur un total de 1.904 trouvailles effectuées au dehors de la zone de production du numéraire pris en compte. L'arc chronologique demeure le même que précédemment : il débute avec le couronnement de Pépin le Bref en novembre 751 et s'achève par l'introduction du système monétaire imposé par Philippe le Bon dans ses « pays de par deçà », au moment de l'entrée en vigueur de ses ordonnances du 23 janvier 1434.

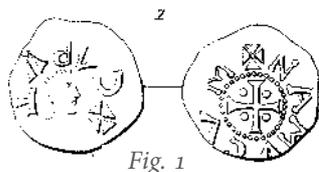
L'ouvrage est structuré en trois grands volets :

– Le numéraire « belge » d'époque carolingienne (750 – vers 925) totalise environ 1.400 ex., essentiellement des deniers, qui apparaissent dans 42 dépôts et sur 27 sites. Cette dernière catégorie, notons-le au passage, est elle-même scindée en deux puisque l'a. distingue les trouvailles isolées – de une à trois pièces – et les *accumulatievondsten*, c'est-à-dire les trouvailles groupées de monnaies d'époques diverses (antiques y compris) perdues au même endroit mais à des moments différents.

– Le corpus du numéraire de Basse-Lotharingie (vers 935 – vers 1130) compte environ 6.500 deniers venant de 444 dépôts et de 34 sites essentiellement situés en Scandinavie et dans le nord-est de l'Europe. Ce phénomène de diffusion septentrionale est connu de longue date.

– Avec 115.000 ex., les monnaies féodales (vers 1130 – 1434) sont infiniment plus variées quant aux dénominations en usage. On y trouve des petits deniers, des esterlins, des gros, des plaques et même du monnayage d'or. Le numéraire féodal apparaît dans 758 dépôts et sur 454 sites essentiellement localisés dans le centre-ouest européen.

La structure des trouvailles des trois périodes définies ci-dessus est détaillée aux p. 44-50 et résumée à l'aide de deux tableaux.



Le considérable travail d'archivage permet de réunir un véritable corpus pour chaque type et sous-type monétaire. Nous prendrons comme exemple, parmi des centaines d'autres, le monnayage du Comte de Namur Albert II (1031-1063/1064). Son règne est numismatiquement documenté, depuis les travaux de R. Chalon (*Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1858), par dix types monétaires différents. Grâce aux données d'A. Haeck, nous constatons que le Ch. 1 (fig. 1) apparaît dans des trésors enfouis entre 1030/1040 et 1121. Pas moins de 76 ex. de cette monnaie ont été recensés dans 35 dépôts et sur un seul site (celui de la grotte de Sinsin, en province de Namur). En revanche le numéro suivant du corpus de Chalon (suppl. 1, n° 1), n'est connu que par un unique exemplaire, provenant du trésor de Ciney.

Grâce à ce type d'information, il est aisé de déterminer la rareté réelle d'un type et même sa position chronologique au sein d'un règne. Il est en outre possible de cartographier le type en question afin de déterminer quelle direction a pu prendre ce numéraire, et finalement d'en rechercher la raison. Ainsi, pour le premier type cité plus haut (fig. 1), la grande majorité des trouvailles se situe en Scandinavie. De plus, grâce aux données brutes, nous pouvons effectuer des calculs plus précis encore et par exemple montrer que 47 des 76 ex. recensés proviennent de trouvailles datées entre 1047 et 1090. Le type apparaît toutefois timidement dès 1030/1040, plutôt même vers 1035/1036. On peut dès lors en déduire que ce type monétaire doit être daté du début du règne du comte Albert II, et qu'il fut émis en grandes quantités (ce que devrait un jour confirmer la caractéroscopie). Le denier suivant (Ch. suppl. 1, n° 1) est rarissime. Il apparaît dans un dépôt tardif (1227) et ne semble pas avoir été exporté, pour des raisons que nous ignorons.

Le lecteur imagine aisément l'apport de cet ouvrage à la quantification fine de l'activité économique de nos anciennes principautés. Certes, toutes ces données étaient auparavant accessibles d'une manière ou d'une autre, mais il faut féliciter A. Haeck d'avoir réuni une telle masse de documents sous une forme à la fois compacte et pratique (petit bémol : la taille des caractères rend parfois difficiles les décomptes).

Afin de rendre plus maniable encore ce volume, A. Haeck a ajouté trois annexes : un registre alphabétique des trouvailles (avec la mention du pays d'origine, la date de découverte, le *terminus post quem* et les références), un index des surnoms (!) des lieux de découverte, et finalement un registre chronologique, par pays, de ces innombrables trouvailles.

Signalons que l'ouvrage est disponible chez l'auteur : aime.haeck@skynet.be

Jean-Marc DOYEN

F. SCHMIDT-DICK, *Typenatlas der römischen Reichsprägung von Augustus bis Aemilianus. Zweiter Band: geographische und männliche Darstellungen*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2011 (Öster. Akad. der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Denkschriften, 428. Band), A4 cartonné, 378 p., 80 pl., ISBN 978-3-7001-6955-0. Prix : € 89.

NEUF ANNÉES APRÈS LA PARUTION DU premier tome, consacré à l'iconographie des figures féminines, F. Schmidt-Dick nous propose le second volet traitant cette fois des représentations masculines et des « allégories » géographiques.

L'ouvrage est conçu de la même façon que le tome précédent, à savoir un découpage extrêmement minutieux des images. Ainsi, concernant les figurations géographiques qui ouvrent le nouvel opus, l'a. distingue les représentations agenouillées sur un genou, celles dont les deux genoux sont à terre, les figures debout masculines puis

féminines, celles qui sont assises, couchées, nageant ou combattant. Viennent ensuite celles qui sont placées sous un cheval ou devant lui, puis les bustes, les protomés et finalement les têtes coupées.

Le *corpus* est invariablement présenté de la même manière : la description, les légendes associées, les dénominations utilisées et une référence au *Roman Imperial Coinage* ou à une publication plus pointue si nécessaire.

Ce gros ouvrage se limite à un inventaire des types. Ceux-ci ne sont donc ni étudiés quant à leur signification précise, ni quantifiés. Ils se répartissent en 11 types liés à la géographie, 16 illustrant des dieux et des héros (Enée, Aesculape, Apollon, Baal Hammon, Bacchus/*Liber Pater*, Castor, Hercule, Janus, Jupiter, Mars, Mercure, Neptune, Pluton/Serapis, Romulus, Silvain et Sol), 3 « *numina* » (*Bonus Eventus*, *Honos* et le *Genius*), 7 « mortels » (héros, prêtre, héros/prêtre, berger, lecteur, fonctionnaire et guerrier), 2 « empereurs nus », 18 empereurs dans leurs activités civiles, et 24 en tant que chefs de guerre.

L'étude s'achève par 80 planches d'agrandissements photographiques, provenant généralement de moulages et dès lors très clairs. Toutes les variantes iconographiques sont donc visuellement accessibles et les descriptions minutieuses de l'a. peuvent être vérifiées. Pour chacun des types, la marge externe des planches porte l'indication des années pendant lesquelles le modèle a été utilisé. Ce système pratique donne immédiatement l'arc chronologique d'usage d'une image précise. Nul doute que ces deux ouvrages constitueront désormais l'outil indispensable de toute recherche iconographique portant sur la numismatique romaine d'époque impériale, du moins d'Auguste à l'année 253. Espérons que cette vaste entreprise n'en restera pas là, car la seconde moitié du III^{ème} siècle témoigne d'une formidable richesse iconographique qui mériterait un traitement identique.

Jean-Marc DOYEN

V. SCORE, *Hoards, hounds and helmets. The story of the Hallaton Treasure*, University of Leicester Archaeological Services, 2013, 4° à l'italienne, 64 p., nbr. fig. en coul. ISBN 978-0-9574792-1-0.

Ce petit fascicule est une présentation préliminaire de la fouille d'un important sanctuaire celtique entreprise par l'Université de Leicester. Découvert fortuitement en 2000, le site et ses alentours ont fait l'objet de prospections électromagnétiques qui ont mis en évidence un système complexe d'enclos. Les trouvailles assez étonnantes d'Hallaton ouvrent de nouvelles perspectives sur la conquête par les Romains du centre de la Bretagne (*East Midlands*), occupée par les *Corieltavi* dont le chef-lieu, Leicester, créé un demi siècle auparavant, deviendra la capitale de la nouvelle *civitas*.

Les recherches ont montré, à l'emplacement de trouvailles éparses effectuées par des prospecteurs locaux, l'existence d'un vaste sanctuaire limité par un enclos polygonal. L'entrée était « gardée » par trois grands chiens inhumés dans une fosse disposée au milieu du passage. À proximité furent découverts 14 dépôts monétaires réunissant la plupart des 1.500 monnaies d'argent des *Corieltavi* du site. D'autres monnaies ont cependant été récoltées dans les fossés, associées à de nombreux objets de prestige : bol en argent, deux lingots de bronze, une anse de seau, des éléments de décor en bronze, mais également des yeux en verre, sans doute issus d'une statuette en bois.

Mais la découverte majeure provient d'une fosse contenant, outre des monnaies, un remarquable casque de cavalerie romain, en fer argenté, dont la restauration à partir de multiples fragments a permis de mettre en valeur un décor exceptionnel. Une paragnathide porte la représentation d'un empereur Julio-claudien à cheval. La face du casque était ornée d'un buste féminin encadré de deux lions.

À l'extérieur de l'enclos, juste en face de l'entrée, a été fouillée une aire d'une douzaine de m² qui a livré les restes de 80 porcelets. La faible présence de pattes antérieures droites renvoie à un rituel bien connu en Grèce, cette partie de l'animal

sacrifié étant considéré comme « la part du prêtre », la patte avant gauche étant, elle, la « part des dieux ».

Ces découvertes d'objets de prestige montrent l'existence d'un réseau d'échange

entre les élites locales et la Méditerranée. La publication définitive risque de nous apporter d'autres surprises.

Jean-Marc DOYEN

LE 10^{ème} PRIX QUINQUENNAL DU CERCLE D'ÉTUDES NUMISMATIQUES

Depuis 1969, le Cercle d'Études Numismatiques attribue tous les cinq ans un prix de € 1.000 destiné à honorer un numismate belge ou étranger pour son activité scientifique au cours du lustre écoulé.

Autrefois destiné à couronner une carrière, tout en insistant sur les seuls textes imprimés au cours de la période séparant deux remises du prix, le CEN a décidé, en 2009, de modifier ce règlement afin d'attribuer désormais son Prix Quinquennal de Numismatique à un chercheur en début de carrière. Nous sommes en effet que le chèque offert au lauréat trouvera une meilleure utilisation sous la forme, par exemple, d'une bourse de voyage, répondant ainsi à l'objectif statutaire de notre société : promouvoir le développement de la numismatique sous toutes ses formes.

Les modifications apportées aux conditions d'octroi du prix sont les suivantes :

- l'abandon de l'alternance de l'attribution à un Belge puis à un étranger n'a plus de sens dans l'Europe actuelle. Le prix est donc ouvert à toutes les nationalités.
- l'âge maximum a été limité à 35 ans. Les candidats à l'octroi de notre Prix Quinquennal 2014 doivent donc être nés après le 31 décembre 1979.
- la sélection d'un seul et unique lauréat, effectuée par un jury international constitué par les anciens titulaires du prix, portera désormais sur l'ensemble de l'activité scientifique publiée (les thèses et mémoires inédits n'entrent donc pas en ligne de compte). Par « activité scientifique publiée », nous entendons toute forme de mise à la disposition du public de données originales rédigées dans une langue scientifique (français, anglais, allemand, espagnol, italien et russe). Il peut s'agir de textes imprimés, de notices, de résumés de conférences, de recensions, etc., mais également toute forme de document scientifique original ou d'activité de promotion de la numismatique répondant aux critères de la recherche (apparat critique, origine des sources, etc.) et mis en ligne pour un usage collectif. Il peut s'agir de vidéos de cours ou conférences, d'activité de gestion de sites ou de forum en ligne, de la réalisation et de la diffusion de revues électroniques de niveau international, etc.

Le jury s'efforcera de donner la publicité la plus large à la récolte des données permettant au jury de sélectionner un maximum de candidats potentiels. Ceux-ci seront choisis en fonction de la qualité et de l'originalité de leur travail scientifique, qu'ils aient ou non soumis leur candidature. Afin de faciliter le travail d'un jury présidé, cette année encore, par le Prof. S. Scheers, les candidats répondant aux conditions fixées ci-dessus sont invités à envoyer au secrétaire du CEN (4, boulevard de l'Empereur à B-1000 Bruxelles ou directement à nicolas.tasset@teledisnet.be), avant le 30 juin 2014, un bref *curriculum vitae* accompagné d'une liste complète des publications dans le domaine de la numismatique (sans limite de période ou de région).

La remise du prix se fera à Bruxelles au mois de décembre 2014, lors d'une séance académique au cours de laquelle le lauréat sera invité à présenter un exposé sur un sujet de son choix.

Simone SCHEERS

Jean-Marc DOYEN

Présidente du Jury

Secrétaire du Jury

